



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



# SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	5
2.	L'ORGANISATION DE L'INSTITUT EN 2021 .....	7
2.1.	Le Bureau de l'Institut.....	7
2.2.	Le Conseil d'Administration.....	8
2.3.	Le Conseil scientifique.....	9
2.4.	L'équipe de l'IFJR .....	11
3.	L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR.....	13
3.1.	Le développement des antennes en 2021 .....	13
3.2.	Les activités d'appui et de soutien conduites par les antennes en 2021.....	14
3.2.1	Les activités d'appui consistant en un accompagnement méthodologique.....	14
3.2.2	Les activités d'appui consistant en l'animation de médiations restauratives en subsidiarité .....	16
3.3.	Le bilan des interventions des antennes .....	18
3.3.1.	Le bilan de l'antenne nord-est.....	18
3.3.2.	Le bilan de l'antenne sud-est.....	21
3.3.3.	Le bilan de l'antenne sud-ouest.....	26
3.3.4.	Le bilan de l'antenne Réunion .....	29
3.3.4.1.	Le bilan de l'antenne Réunion « majeurs ».....	29
3.3.4.1.	Le bilan de l'antenne Réunion « mineurs ».....	32
4.	LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE .....	35
4.1.	La communication digitale.....	35
4.1.1.	Le site internet.....	35
4.1.2.	Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram) .....	36
4.1.3.	Les webinaires mensuels.....	36
4.1.4.	La lettre d'information mensuelle .....	38
4.2.	Les relations presse .....	38
4.2.1.	La radio .....	38
4.2.2.	La presse écrite.....	39
4.3.	L'évènementiel.....	41
4.3.1.	L'appui aux structures.....	41
4.3.2.	La semaine internationale de la Justice restaurative .....	41
5.	L'ENQUÊTE NATIONALE.....	43
5.1.	L'état des lieux du développement de la justice restaurative.....	44
5.1.1.	Les conventions de partenariats conclues en matière de justice restaurative...	44
5.1.2.	La situation des programmes de JR.....	46

5.1.3.	Les programmes de JR ayant mis en œuvre au moins une mesure de justice restaurative en 2021 .....	48
	Des mesures de justice restaurative concernant des infractions graves .....	48
	Une répartition très déséquilibrée sur le territoire.....	50
5.1.4.	Les programmes de JR susceptibles d'être opérationnels en 2022 .....	52
	Les mesures en cours en 2021 .....	52
	Une concentration du nombre de mesures sur quelques départements .....	52
	Une concentration devant être corrélée avec une information systématique .....	53
5.2.	Les retours d'expérience des participants .....	57
5.3.	Le point de vue des intervenants en justice restaurative et des acteurs du système de justice pénale .....	57
5.4.	Le point de vue des bénévoles impliqués en justice restaurative .....	58
6.	LA FORMATION.....	60
6.1.	La formation en 2021 .....	60
6.2.	La formation depuis 2011 .....	62
6.2.1.	Les stagiaires du module 1 du parcours de formation à l'animation de mesures de JR	62
6.2.2.	Les stagiaires du module 2 « CSR/CAR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR.....	64
6.2.3.	Les stagiaires du module 2 « RDV/RCV» du parcours de formation à l'animation de mesures de JR.....	65
6.2.4.	Les stagiaires du module 2 « MR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR.....	66
6.2.4.	Les stagiaires des formations à destination des bénévoles impliqués dans les programmes de justice restaurative .....	67
6.3.	Les partenariats pour la mise en œuvre des formations .....	69
7.	LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES .....	70
7.1.	Le forum européen pour la justice restaurative .....	70
7.2.	La fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA).....	70

## **1. INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Malgré des années bouleversées par la pandémie, l'IFJR a su continuer à développer la justice restaurative et à initier de nouvelles actions, tout au long de l'année.

C'est ainsi que le développement de l'antenne sur l'île de la Réunion s'est concrétisé par une extension concernant les mineurs, grâce au financement de la direction territoriale de la protection judiciaire de l'île.

L'expérimentation, à l'échelon interrégional avec les services de l'administration de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux, c'est avérée très complémentaire des actions déjà engagées avec nos partenaires. De fait, nous avons pu étendre ce modèle, en lien avec les services du Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, des Directions interrégionales de Toulouse et de Lille.

Nous avons accru notre présence sur les réseaux sociaux en ouvrant un compte LinkedIn et Instagram. Nous demeurons présents sur la page Facebook et le compte Twitter. Le nombre d'abonnés de ces comptes est en continuelle augmentation. Depuis le mois de novembre 2020, nous organisons mensuellement des webinaires qui connaissent un réel succès auprès de nos partenaires et des divers professionnels. Enfin une lettre mensuelle d'information est adressée aux administrateurs, aux membres du conseil scientifique, aux bénévoles et à tous les adhérents de l'institut.

La communication a connu au cours de cette année un réel développement lié notamment à l'arrivée de notre nouvelle chargée de communication.

Notre enquête nationale qui a abordé depuis ces dernières années les programmes de justice restaurative, les participants aux mesures, les intervenants et les acteurs du système de justice pénale, a terminé son quatrième volet sur l'implication des bénévoles. Diverses approches qui favorisent une meilleure compréhension de la justice restaurative.

L'activité de formation qui fin 2019 s'annonçait prometteuse a été ralentie du fait de la pandémie en 2020. La refonte des programmes et l'adaptation aux nouvelles méthodes notamment en distanciel, ont favorisé une relance importante des inscriptions en 2021.

L'année 2021 est révélatrice de changement au regard des mesures exercées en 2020. Une hypothèse demeure la pandémie a-t-elle un lien avec cette évolution ?

À ce jour peu de RDV/RCV mobilisent les services, a contrario les médiations restauratives connaissent un essor important.

Une année 2021 en pleine évolution pour la justice restaurative au-delà des turbulences des mois passés. Un institut qui demeure mobilisé, inventif, plein d'énergie grâce à son équipe salariée professionnelle et dynamique, ses administrateurs impliqués et la confiance de ses financeurs qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Je ne pourrai pas terminer mon propos sans une reconnaissance appuyée à la fondation qui nous a épaulée durant ces trois dernières années et qui a achevé son soutien au 31 décembre 2021

PORTICUS



Direction de la  
**protection judiciaire  
de la jeunesse**

## 2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT EN 2021

### 2.1. Le Bureau de l'Institut



#### PRÉSIDENTE

Nicole TERCQ-DIRIART

*Directrice pendant 30 ans, Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM, Pau), Vice-Présidente d'Alma 64 ;*



#### VICE-PRESIDENTE

Christiane LEGRAND

*Retraitée, Ancienne cheffe d'entreprise, membre bénévole de la communauté dans les Rencontres Condamnés Victimes (Paris)*



#### SECRETAIRE GENERALE

Geneviève BORDENAVE

*Retraitée de l'Éducation Nationale, Anciennement chargée de mission : éducation/école - prévention de la délinquance et de la récidive au contrat de ville de Pau et de l'agglomération paloise*



#### TRESORIER

Éric LARROUTIS

*Chef d'entreprise, diplômé en droit et finance*

## 2.2. Le Conseil d'Administration



**Sabine BAMALE**

*Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau*



**Frédérique BEDOS**

*Fondatrice de l'ONG Le Projet Imagine, Paris*



**Blandine FROMENT**

*Procureure générale honoraire près de la Cour d'appel de Pau*



**Éric ROMMELUERE**

*Animateur de l'association Un Zen Occidental, Le Mans*



**Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV),**  
*Représentée par Michel DANIEL, Avignon*



**Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM)**

*Représentée par Katia LEGRET, Pau*



**Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)**

*Représentée par Samantha ENDERLIN, Paris*



**Fédération France Victimes**  
*Représentée par Jérôme BERTIN, Paris*



**France Victimes 26 (REMAID)**  
*Représentée par Fabrice DELABROY, Valence*

### 2.3. Le Conseil scientifique

Sous la présidence du Pr. Émérite de criminologie Robert CARIO, président fondateur de l'Institut, le Conseil scientifique réunit :



**Antonio BUONATESTA**  
*Directeur de l'A.S.B.L Médiante, Belgique*



**Isabelle DEFORGES**  
*Chargée de mission à l'association d'aide aux victimes France Victimes 26 - REMAID, Valence*



**Jacques FAGET**  
*Directeur de recherche émérite, Science-Po, Bordeaux*



**Jessica FILIPPI**  
*Enseignante-chercheuse, École Nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse, Roubaix*

**Ilhem GRAIRIA**

*Directrice Pénitentiaire d'insertion et de probation, Adjointe au DFSP/IP de l'Hérault, Montpellier*



**Lucie HERNANDEZ**

*Enseignante-chercheuse à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire à Agen.*

**Laurent HENNIAUX**

*Référent laïcité au pôle des politiques institutionnelles de la DTPJJ d'Amiens*



**Paul MBANZOULOU**

*Directeur de la recherche et de la documentation, Responsable du CIRAP et des Presses de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, Agen*



**Serge PORTELLI**

*Président de Chambre honoraire, Cour d'appel de Versailles, Avocat*

## 2.4. L'équipe de l'IFJR

En 2021, l'IFJR a accueilli une nouvelle collaboratrice, Émilie LE PORT, éducatrice spécialisée, recrutée à l'occasion du renforcement de l'antenne de l'île de la Réunion pour une activité dédiée aux mineurs.



**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Benjamin SAYOUS ;



**SECRÉTAIRE**  
Christine MERLIN ;



**CHARGÉE DE COMMUNICATION**  
Alexandra MARINÉ



**COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-EST**  
Noémie MICOULET



**CO-COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST ET  
RESPONSABLE DE LA RECHERCHE**  
Émilie MATIGNON



**CO-COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST**  
Eulalie SPYCHIGER



**COORDINATRICE DE L'ANTENNE NORD-EST**  
Héroïse SQUELBUT



**COORDINATRICE DE L'ANTENNE RÉUNION (MAJEURS)**  
Océane LABURRE



**COORDINATRICE DE L'ANTENNE RÉUNION (MINEURS)**  
Émilie LE PORT

## 3. L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR

### 3.1. Le développement des antennes en 2021

Depuis 2018, l'adoption d'une stratégie de développement de l'activité d'appui aux programmes de l'IFJR à travers le déploiement d'antennes interrégionales a été un succès. L'activité d'accompagnement de l'IFJR a pu se renforcer et surtout se concentrer sur une proximité et une disponibilité plus grande avec les partenaires locaux.

*Pour rappel :*

**Septembre 2018** : création de l'antenne sud-est, dont la coordination a été confiée à Noémie Micoulet ;

**Mars 2019** : création de l'antenne nord-est, confiée à Héloïse Squelbut ;

**Juin 2019** : création de l'antenne sud-ouest, coordonnée par Émilie Matignon, rejointe en septembre 2019 par Eulalie Spychiger ;

**Septembre 2019** : création de l'antenne sur l'île de la Réunion, confiée à Océane Laburre, selon une organisation couplée avec l'Antenne Réunionnaise de Coordination de la Justice restaurative (ARCJR)<sup>1</sup>.



**En septembre 2021**, le développement des antennes a été marqué par l'élargissement des compétences de l'antenne sur l'île de la Réunion, avec la mise en place d'une activité dédiée aux mineurs, grâce au financement de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion. Pour rappel, les activités dédiées aux majeurs de l'antenne de l'île de la Réunion sont financées par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion. Cette nouvelle activité de l'antenne a été confiée à Émilie Le Port, recrutée pour cette activité. Éducatrice spécialisée, Émilie interviendra en appui des services de la PJJ afin de leur permettre de proposer des mesures de justice restaurative. Elle est également susceptible d'en animer subsidiairement. Par ailleurs, elle intervient en binôme avec Océane Laburre en vue du développement général de la justice restaurative sur l'île.

Toutefois, alors que la création de l'antenne nord-ouest avait été reportée en 2020, elle a encore été reportée en 2021, faute de financement pour celle-ci.

**Un nouvel axe de développement des antennes** en 2021 a consisté à élargir leurs publics cibles. En effet, en bénéficiant d'un financement du SADJAV (programme 101 – aide aux victimes et accès aux droits), les actions des antennes ciblaient principalement les associations d'aide aux victimes et les juridictions. En 2019 et 2020, l'IFJR, notamment via les constats de son observatoire et son

---

1. Constituée au sein de l'ARIV (Antenne réunionnaise de l'institut de victimologie).

enquête nationale, avait conclu à la nécessité de mutualiser les ressources et les moyens, ainsi que les capacités à formuler des offres de justice restaurative au-delà du département (qui est généralement l'échelle de compétence des associations et tribunaux judiciaires). L'expérience pilote d'un appui spécifique auprès des services de l'administration pénitentiaire de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux a conduit l'IFJR à rechercher l'accroissement de ces actions. Cet échelon interrégional s'est en effet révélé très complémentaire des actions conduites auprès des associations d'aide aux victimes.

Ainsi, un appui spécifique aux services de la DISP de Toulouse a été initié dès le début de l'année 2021, sur le même modèle que l'accompagnement proposé sur la DISP de Bordeaux. L'IFJR, en lien étroit avec les services du Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR), a ainsi pu mener des actions d'appui méthodologique individualisé par service, combinées à des actions de sensibilisation, de formation et de retours d'expérience, disponibles pour l'ensemble des SPIP, au sein d'un comité de pilotage interrégional, co-animé par le DPIPPR et l'IFJR. Ce même COPIL interrégional a été initié au sein de la DISP de Lille, afin de permettre les partages d'expérience, de mettre en avant les bonnes pratiques et d'élaborer des recommandations. Ces réflexions ont abouti à l'émergence d'un projet expérimental de « CPIP référent JR » sur la DISP pour 2022.

Dans la même logique, des actions d'appui, ciblant les services de la protection judiciaire de la jeunesse, pourront être proposées.

## 3.2. Les activités d'appui et de soutien conduites par les antennes en 2021

### 3.2.1 Les activités d'appui consistant en un accompagnement méthodologique

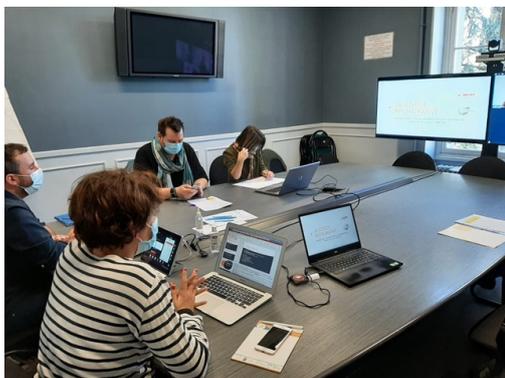
De manière générale, les antennes de l'IFJR visent à la création de réseaux locaux de partenaires autour de la justice restaurative, à la coordination de leurs actions et à l'apport d'un appui technique et méthodologique dans la conduite du programme et des mesures de JR qui en découlent.

Plus précisément, comme en 2020, cet appui consiste en :

- **Une aide à l'élaboration de la convention de partenariat, qui implique de fournir les outils techniques** : conventions, cahier des charges, guide d'accès à la JR, sans que les programmes locaux n'aient besoin de les revoir, mais uniquement de les décliner localement.

À noter : un gain de temps substantiel sur la rédaction des outils pour les structures, mais non sur le processus de signature qui ne dépend pas de l'IFJR.

- **Une aide à l'information au public par la proposition d'« ateliers d'accès à la justice restaurative » :**



L'atelier d'orientation ou également intitulé « l'atelier d'accès à la JR » consiste, en 2h à 3h, après un bref rappel sur les fondamentaux de la JR, à évoquer les raisons qui freinent les professionnels à informer leur public sur la JR. Les participants sont appelés, ensemble, en groupe, à s'interroger sur les raisons qui conduisent les professionnels à considérer « qu'il est trop tôt pour telle personne », « trop tard pour telle autre », que « monsieur est trop jeune » ou « madame trop vulnérable » pour être informé.e de la JR.

Il s'agit de rappeler aux professionnels qu'ils ont le devoir d'informer et qu'ils ne sont en rien garants ni d'une bonne orientation ni d'une participation effective. Il y est conduit un travail de déconstruction des préjugés sur la JR, destiné à fluidifier les orientations vers les groupes projets et rendre effective la connaissance, par le public, de son droit à la JR.

Après un travail sur la déconstruction des freins qui enrayent les orientations, il est proposé aux participants de se mettre en situation d'informer de la disponibilité de mesures de JR et des possibilités offertes par celles-ci. Il s'agit de faire entendre aux professionnels – et à travers eux aux justiciables – que la JR n'est pas qu'un concept, mais qu'elle rend possible, concrètement, « un espace de dialogue sécurisé, confidentiel et volontaire pour les personnes affectées par une infraction ». La seconde partie de l'atelier est ainsi dédiée à l'acquisition des capacités à parler de la justice restaurative.

Après avoir déconstruit les réticences et donné les mots clefs pour informer sur la JR, il est rappelé que c'est un droit et qu'au même titre que les autres droits, l'information sur la justice restaurative doit devenir systématique.

- **Une aide au recrutement de bénévoles :**

Les partenaires locaux peuvent parfois avoir besoin d'aide pour organiser leurs actions de recrutement de bénévoles. En effet, les projets en justice restaurative nécessitent le recours à des « membres de la communauté » (RDV-RCV – 2 par mesure) ou des « bénévoles de la communauté » (CSR-CAR), ou tout simplement des aides pour l'organisation des mesures (dispositif d'accompagnement, groupe projet, notamment).

Les coordinatrices des antennes apportent alors leur expérience pour guider les partenaires pour l'organisation d'évènement susceptible d'attirer des vocations (soirées débats), identifier les personnes susceptibles d'assurer ces missions (profils recherchés, conseil en vue des entretiens d'accueil des bénévoles), voire dans la gestion des rapports avec ces bénévoles (modèle de charte, code de déontologie).

- **Une supervision technique des animateur.rice.s de mesures de JR :**

Lorsque les professionnel.le.s de terrain le sollicitent, l'antenne IFJR se met à disposition dès le début de la mesure de JR pour revoir les bases de la formation reçue préalablement et asseoir la posture professionnelle de l'animateur.trice de JR. Il s'agit de discuter des difficultés ou craintes du professionnel.le ou du binôme, et d'y trouver ensemble les solutions qui leur conviennent et semblent appropriées.

Il s'agit essentiellement d'interroger ensemble la posture de l'animateur.trice aux différentes étapes du processus : information, préparation, animation.

Les questions généralement abordées peuvent être les suivantes : le travail en binôme, le partage de conseils techniques pour identifier des participants potentiels, le moment adéquat pour porter la demande (lorsqu'il s'agit d'une médiation restaurative), et la gestion de la confidentialité, notamment.

Ces activités d'appui, en 2021 encore, malgré une disponibilité constante et la proactivité des coordinatrices des antennes auprès des acteurs locaux, ont connu une certaine diminution. Les sollicitations de ces derniers ont été moins nombreuses, conduisant à une diminution de l'activité d'accompagnement sur certaines CA. Cette réduction des sollicitations est à mettre en parallèle avec un ralentissement du développement des programmes, en grande partie en raison de la crise sanitaire, mais aussi de difficultés dans les partenariats qui ne relèvent pas de la compétence de l'IFJR :

- Un manque de moyen de tout ou partie des partenaires, entraînant un manque de RH, entraînant une surcharge des personnels, rendant la JR trop chronophage pour permettre au partenaire de s'y investir ;

- L'impulsion donnée à la JR est concomitante à de nombreux chantiers prioritaires chez les partenaires qui l'emportent sur la JR : aide aux victimes (EVVI, téléphone grave danger, etc.) ; administration pénitentiaire (RPO et nouvelles pratiques) ; protection judiciaire de la jeunesse (adoption du CJPM) ;
- Des logiques inhérentes aux SPIP ou aux AAV, qui, ne permettant pas d'orientations interdépartementales ou ne permettant pas des projets transversaux, limitent le champ de la JR à leur seul département, alors que des orientations plus larges seraient possibles ;
- Un investissement encore trop mitigé de la part des autorités judiciaires qui, si elles sont associées à la signature de conventions de partenariat et invitées à prendre part à des COPIL, reste encore trop en retrait, ce qui bloque le processus partenarial.

### 3.2.2 Les activités d'appui consistant en l'animation de médiations restauratives en subsidiarité

En 2020, face aux difficultés rencontrées par les partenaires locaux dans le développement de leurs programmes, l'IFJR a été sollicité pour intervenir en relais d'animations de mesures de JR qui, sans cette intervention, n'auraient pas pu être mises en œuvre, faute de la disponibilité d'animateur.rice.s formés.

Cette situation a été en partie renforcée par la crise sanitaire, mais n'en est pas le résultat. En effet, l'IFJR avait déjà été sollicité, dès fin 2019, pour une première intervention en ce sens, ainsi que tout début 2020.

Depuis, le besoin s'est renforcé et l'IFJR a souhaité répondre positivement à cette nouvelle demande qui s'apparente davantage à du soutien. En effet, l'intervention de l'IFJR, consistant en une animation de mesure (ou co-animation) est conçue en subsidiarité de celle des partenaires locaux. Elle vise à pallier l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR dans les situations suivantes :

- Une demande de JR est formulée, mais il n'existe pas de programme de JR localement, ou le programme de JR en développement n'est pas encore en capacité de mettre en œuvre une mesure de JR ;
- Une demande de JR est formulée, mais ne correspond pas au type de mesure envisagé par le programme (ex : les partenaires locaux ont mis en place un programme de Rencontres condamnés-victimes RCV, mais la demande tend vers une médiation restaurative) ;
- Une demande de JR est formulée en conformité avec les mesures de JR proposées dans le cadre du programme conduit par les partenaires, mais les animateur.rice.s formé.e.s de l'un des partenaires sont indisponibles.

Dans ces situations, non limitatives, l'IFJR est susceptible de mobiliser la coordinatrice de l'antenne pour intervenir en soutien pour assurer l'animation ou la co-animation de la mesure, après s'être assuré que l'ensemble des partenaires en sont informés, et le temps de l'animation de la mesure. Pendant le temps de l'animation de la mesure, l'IFJR va poursuivre les activités d'appui méthodologique et technique afin de permettre aux partenaires locaux de répondre, par eux-mêmes, à ce type de demandes ultérieurement. L'intervention d'animation en subsidiarité, à l'issue de la mise en œuvre de la mesure concernée, n'a pas vocation à se pérenniser.

Ce type d'intervention vise avant tout à :

- **Garantir la pérennité du développement d'un programme de JR en cours de développement** : l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR qui intervient trop tôt par rapport aux capacités des partenaires, peut décrédibiliser la construction du programme entreprise et décourager les personnes intéressées. Proposer une animation en subsidiarité résout le problème.

○ **Permettre une information / orientation systématique et continue :**

Nous avons trop souvent constaté que les partenaires locaux n'informent pas le public tant qu'ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des mesures. Le processus y conduisant pouvant être long, une année, voire plus, peuvent parfois s'écouler entre les premières sensibilisations de professionnels susceptibles d'orienter et le moment où les mesures peuvent être mises en œuvre. Afin de ne pas « enrayer la machine » en décourageant les partenaires et, au contraire, afin « d'amorcer la pompe », l'intervention de l'IFJR permet de commencer le plus tôt possible l'information et l'orientation.

Dans d'autres situations, nous avons constaté que les partenaires arrêtaient d'informer / orienter lorsqu'ils commençaient la mise en œuvre de leur première mesure de JR. En effet, cette première étant soumise à un bilan entre les partenaires, ils préfèrent raisonnablement ne pas informer sur un dispositif qu'ils ne sont pas certains de pouvoir poursuivre ultérieurement. Mais lorsqu'une seconde mesure est envisagée, tout le travail de sensibilisation des collègues, partenaires et du public est à reprendre à zéro.

C'est également pour éviter ces écueils, et pour répondre à la demande de partenaires locaux, que l'IFJR a entrepris de proposer une animation de mesures en subsidiarité. L'IFJR intervient pour pallier une difficulté rendant impossible l'animation par des partenaires locaux, avant de leur passer le relais lorsque c'est désormais possible.

Cette nouvelle modalité de soutien aux programmes de JR s'appuie sur le renforcement du réseau des bénévoles de l'IFJR, susceptibles d'intervenir pour :

- Aider aux actions de sensibilisation des professionnels ;
- Aider aux actions d'information du public ;
- Intervenir comme membre de la communauté / bénévoles de la communauté dans les mesures de JR ;
- Intervenir en soutien local de l'intervention d'une coordinatrice d'antenne pour la conduite d'une animation de mesure de JR en subsidiarité (notamment dans les situations où une visioconférence est envisagée).

En 2021, l'IFJR, avec le soutien du SADJAV et en incluant ce type d'intervention dans ses actions d'appui avec les DISP de Toulouse et de Lille, a pu mettre en œuvre :

- 7 médiations restauratives
- Pour des faits d'inceste, de violences sexuelles sur mineurs, d'homicides involontaires et de violences volontaires aggravées (braquage).

Ces mesures s'ajoutent aux 6 mesures en cours en 2020 :

- 2 sessions de RCV
- 4 médiations restauratives (certaines étant encore en cours en 2021).

### 3.3. Le bilan des interventions des antennes <sup>2</sup>

En 2021, les actions des antennes ont été principalement consacrées à l'accompagnement de la transition entre la JR d'avant-crise sanitaire, principalement caractérisée par des programmes centrés sur les RDV-RCV, et l'après-crise sanitaire (bien que non-achevée rappelons-le), caractérisée par des programmes réorientés vers la médiation restaurative.

En effet, la médiation restaurative, pour sa dimension plus individuelle, est plus facile à organiser dans un contexte de distanciation (en ce qu'elle est aussi possible en distanciel) et est aussi logistiquement moins exigeante.



#### 3.3.1. Le bilan de l'antenne nord-est

##### 4 RÉGIONS ET 25 DÉPARTEMENTS

###### Région Hauts-de-France

Pas-de-Calais (62), Nord (59),  
Somme (80), Oise (60), Aisne (02)

###### Région Grand-Est

Ardennes (08), Marne (51), Aube (10),  
Meuse (55), Haute-Marne (52),  
Meurthe-et-Moselle (54), Moselle (57),  
Vosges (88), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)

###### Région Ile-de-France

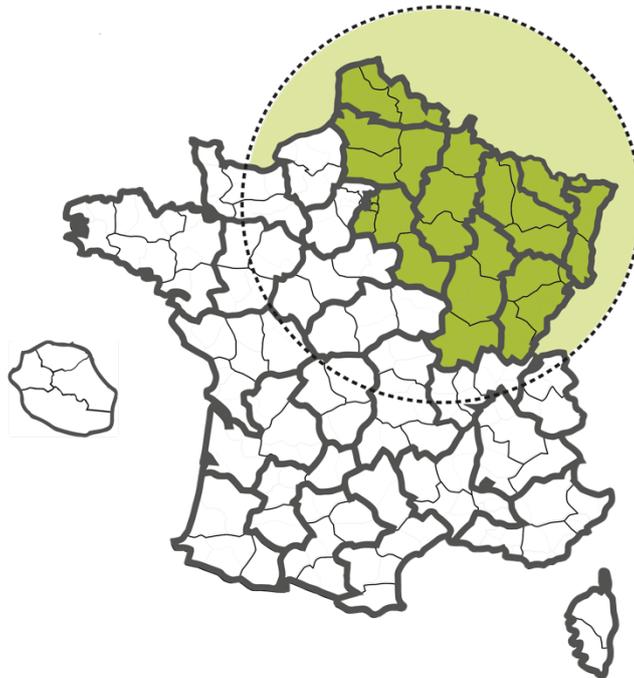
Paris (75), Seine-Saint-Denis (93),  
Val-de-Marne (94), Essonne (91),  
Seine-et-Marne (77)

###### Région Bourgogne-Franche-Comté

Yonne (89), Côte-d'Or (21), Saône-et-Loire  
(71), Haute-Saône (70), Jura (39), Doubs  
(25), Territoire de Belfort (90)

##### 9 COURS D'APPEL

Amiens, Besançon, Colmar, Dijon, Douai,  
Metz, Nancy, Paris, Reims



En 2021, comme en 2020, le travail de l'antenne, malgré ses efforts, ne s'est pas traduit par à une accélération des programmes, et il peut au contraire être constaté une stagnation des programmes existants :

- Les 7 programmes actifs ou en voie de l'être fin 2020 n'ont pas vu leur situation changer en 2021 ;
- 3 programmes se sont réactivés une fois les interdictions de se réunir ont été levées ;
- Au total, l'ANE identifie 10 programmes actifs et opérationnels s'ils reçoivent des orientations fin 2021.

---

2. Un bilan plus détaillé est proposé dans le cadre des rapports spécifiques de chacune des antennes, proposant une rétrospective et une analyse de la situation de chaque programme sur le territoire couvert.

Il n'y a eu de nouveaux programmes et le seul (sur les 9 Cours d'appel) envisagé sur l'ensemble du ressort d'une Cour d'appel (programme de CSR sur la CA de Douai) restait bloqué faute de financement<sup>3</sup>.

Deux raisons principales peuvent expliquer cette situation. En premier lieu, les programmes qui étaient initiés sur le territoire de l'antenne étaient principalement tournés vers la mise en œuvre de RDV-RCV. Or, la situation sanitaire, ayant conduit à l'interdiction d'activités collective, ne s'est levée que très lentement selon les territoires (parfois au second semestre 2021), mettant un coup d'arrêt aux programmes qui n'ont pas encore pu tous s'en relever. En second lieu, les blocages institutionnels déjà constatés en 2020 se sont maintenus, rendant impossible la poursuite du développement du programme (mutation des personnels formés, difficulté en termes de ressources humaines, convention non signée, notamment). Comme évoqué précédemment la marge de manœuvre de l'IFJR est faible dans ces situations, qui ne relèvent pas, ou plus, d'un accompagnement méthodologique ou technique.

L'antenne a tenté d'entretenir les liens établis depuis 2019.

**En ce qui concerne les juridictions :**

- Les interlocuteurs de l'ANE (réfèrent JR, procureur général, MDPA selon la juridiction) pour les 9 Cours d'appel ont été recontactés, a minima en recevant, au premier trimestre 2021, l'Enquête nationale de l'IFJR 2020 et en rappelant la disponibilité de l'ANE.
- Ces relances et le lien entamé avec l'Avocat général et la MDPA de la CA de PARIS en juin 2020, ont permis que l'IFJR soit invité aux deux conseils de juridiction qui ont eu lieu sur la CA de Paris, notamment celui sur les états généraux de la justice.

Il est à noter que sur la liste des magistrats « référents justice restaurative » établie par la DACG (conformément à la circulaire de 2017) et dont l'IFJR a eu connaissance et s'est saisi courant avril 2021, seules deux magistrates ont donné suite aux prises de contact engagées systématiquement par l'ANE de l'IFJR sur les 29 magistrats référents sur le territoire couvert par l'antenne.

**En ce qui concerne les associations d'aide aux victimes :**

- Toutes les associations d'aides aux victimes de la fédération France Victimes ont été contactées de manière proactive.
- Plusieurs associations d'aide aux victimes ne manifestent aucun d'intérêt pour la JR et ne sont pas joignable ou très difficilement par l'antenne.

**En ce qui concerne les services de l'administration pénitentiaire** (en lien avec les actions conduites en parallèle avec les associations d'aide aux victimes<sup>4</sup> ou spécifiquement<sup>5</sup>) :

- Les 4 Directions interrégionales des Services pénitentiaires (DISP) Hauts de France (Lille), Ile de France (Paris), Grand Est (Strasbourg), Centre (Dijon), ont été contactées,
- 2 partenariats, établis courant 2021, ont été conclus avec la DISP de Lille et la DISP de Dijon, pour des actions spécifiques d'accompagnement (principalement au second semestre).

**En ce qui concerne les services de la protection judiciaire de la jeunesse** (en lien avec les actions conduites en parallèle avec les associations d'aide aux victimes), des échanges n'ont pu avoir lieu qu'avec la DIRPJJ Grand Nord, notamment à travers la mise à l'honneur de la JR, lors de la journée régionale DIR le 4 juin 2021.

---

3. Problème désormais résolu.

4. Financement SADJAV.

5. Financements DISP.

### Bilan quantitatif de l'antenne nord-est

Nombre de structures contactées de manière proactive	CA	9
	TJ	15
	DISP	4
	DIRPJJ	2
	SPIP	23
	AAV	19
Nombre de professionnels contactés		
<i>Dont</i>	Magistrats	4
	AAV	19
	AP	30
	PJJ	6
	CJ	3
	Avocat	200
	Autre	150
Grand public	20	
Nombre d'entretiens menés		100
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		6
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>		
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		4
Nombre d'actions de sensibilisation conduites		15
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>		0
Nombre d'actions d'ateliers d'orientation (organisés sous réserve de l'implication des acteurs locaux pour favoriser l'accès des justiciables aux mesures de JR)		0
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		0
Nombre de mesures de JR ayant fait l'objet d'une supervision technique		6
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		4
Mesure animée en subsidiarité		1
Nombre de bénévoles contactés et accompagnés		12

### 3.3.2. Le bilan de l'antenne sud-est

#### 4 RÉGIONS ET 26 DÉPARTEMENTS

##### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alpes-Haute-Provence (04),  
Hautes-Alpes (05), Alpes Maritimes  
(06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83),  
Vaucluse (84).

##### Auvergne-Rhône-Alpes

Ain (01), Allier (03), Ardèche (07),  
Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire  
(42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme  
(63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Sa-  
voie (74).

##### Occitanie

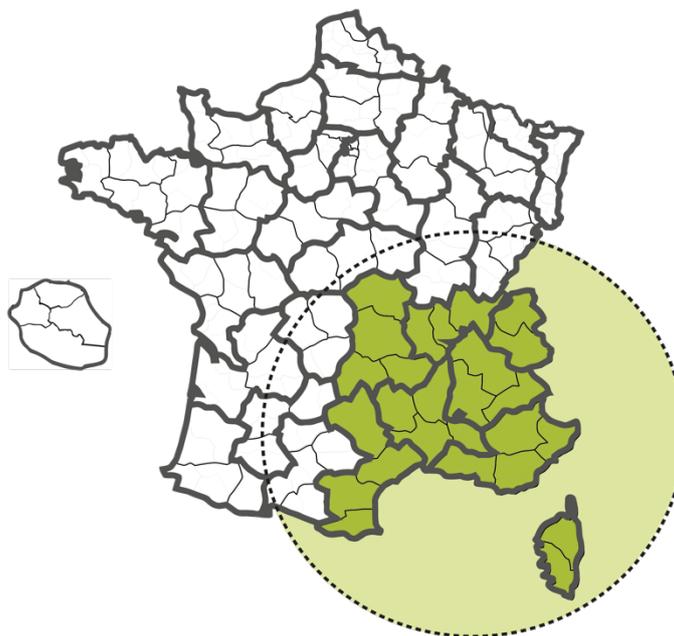
Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Hé-  
rault (34), Lozère (48), Pyrénées Orien-  
tales (66).

##### Corse

Haute-Corse (2A), Corse du Sud (2B).

#### 8 COURS D'APPEL

Riom, Lyon, Chambéry, Grenoble,  
Aix-en-Provence, Nîmes, Montpellier et  
Bastia



L'antenne sud-est est la plus ancienne créée, depuis 2018. Elle n'a jamais cessé de poursuivre ses missions de sensibilisation, de coordination, d'ateliers d'accès à la justice restaurative, d'accompagnement, de communication, de supervision et depuis cette année, d'animation à titre subsidiaire de mesures de médiation restaurative à la demande des structures. Les sollicitations des structures ont également évolué au grès de leurs niveaux d'expériences, des difficultés rencontrées, d'ancienneté et du nombre de mesures accompagnées.

Le bilan de l'antenne sud-est reflète la densité et la richesse de ces différents stades d'évolution. De nombreux programmes se sont développés, renforcés et pour certains, le nombre de mesures a été très important.

**En 2021, l'antenne sud-est a répondu à des sollicitations toujours plus nombreuses, en matière de supervision notamment.** En effet, le nombre de personnes accompagnées dans le cadre de mesure justice restaurative sur le territoire de l'antenne Sud-Est est inédit. Le coup d'arrêt collectif de l'année 2020 n'a été que temporaire. Ainsi, l'antenne a effectué plus d'une cinquantaine d'entretiens de supervision, auprès d'une dizaine- d'animateur.ices de mesures, tant de RDV-RCV que de médiations restauratives.

Les retours faits par ces professionnel.les auprès de l'antenne sud-est relativement à ces interventions de supervision, confirment sa plus-value dans la mise en œuvre de mesures de justice restaurative. Ainsi, ils et elles évoquent la nécessité de la supervision lorsque la formation à l'animation de mesures de justice restaurative date de plusieurs années. Lorsque l'animation de mesures de justice restaurative porte sur des situations complexes, telles que l'inceste, les violences conjugales, les violences sexuelles et/ou intrafamiliales, l'expérience et l'expertise de la coordinatrice favorise une prise de recul et un saut qualitatif, tout autant qu'un appui moral pour les professionnel.le supervisés.

Ils et elles font également le constat que la pratique d'animation de la justice restaurative n'est pas leur occupation quotidienne et que la connaissance des protocoles et les garanties de mise en œuvre des mesures de justice restaurative doivent être rappelées régulièrement. Le risque serait de faire

basculer la mesure de justice restaurative, dans un suivi ou une intervention avec laquelle ils et elles seraient plus accoutumées.

Enfin, les professionnel.les mettant en œuvre ces mesures évoquent souvent la nécessité de la supervision lorsque la posture requise par l'animation pourrait être polluée par leur propre posture professionnelle, ancrée dans une pratique depuis de nombreuses années. Ils et elles évoquent régulièrement la difficulté à se détacher de l'expertise que leur donne leurs professions pour connaître des besoins du public justice, dans un souci de protection, de réinsertion, de mieux être notamment. Ces professionnel.les font tous et toutes état de l'apport indispensable et riche de la supervision en ce qu'elle leur permet de préserver la participation active des personnes accompagnées, de laisser les personnes redevenir les expertes de leur propre restauration, de prendre une place moins importante dans le suivi, de cesser de penser ce qui serait bon pour la personne à la place de celle-ci, de consolider leur posture professionnelle dans l'animation et de garantir les principes légaux, déontologiques et méthodologiques rattachés à la mise en œuvre de mesure de justice restaurative.

### **L'année 2021 n'a pas échappé non plus à la prise en compte toujours plus importante des violences conjugales et des besoins de restauration ainsi générés.**

Afin de répondre aux questionnements d'un binôme d'animateurs sur les particularités de l'animation de mesure de RCV en matière de violence conjugale, un retour d'expérience interdépartemental a été organisé par l'IFJR. Les animateurs de ladite mesure ont pu échanger avec les animatrices d'une mesure clôturée de RCV en violences conjugales dans un autre département, extérieur au ressort de l'antenne sud-est. L'IFJR, fort de son partenariat, a permis de rendre disponibles non seulement les contacts entre les structures, mais aussi les premiers échanges. Toujours dans un but d'accompagnement au plus près des besoins manifestés par le terrain, un temps de travail sur la spécificité des violences conjugales en matière de justice restaurative a également été organisé, afin de répondre aux questions des animateurs dans une perspective méthodologique, déontologique et éthique. Ce temps-là a bénéficié de l'appui du psychologue du SPIP, qui a pu compléter par des apports liés à son domaine d'expertise. Ces deux temps de retour d'expérience et de travail méthodologique ont pu consolider l'articulation de la sécurisation des dispositifs de RCV/RDV et la particularité des violences conjugales.

Ces temps organisés en 2021 pourront bénéficier aux trois programmes de justice restaurative, prévoyant pour 2022 la mise en œuvre de mesures de RDV/RCV en matière de violences conjugales dans le ressort de l'antenne sud-est.

Par ailleurs, afin de garantir l'orientation des personnes victimes vers le dispositif de RCV/RDV sur le thème des violences conjugales, **l'IFJR et l'AMAV 84 ont mené une expérience inédite d'information proactive auprès d'une centaine de personnes victimes sur la justice restaurative de manière générale, et sur la disponibilité de la mesure de RDV/RCV plus particulièrement**<sup>6</sup>. Les constats, édifiants, loin des idées reçues vont permettre, dès 2022, d'envisager de déployer sur d'autres départements cette même méthodologie d'information.

**L'acculturation à la justice restaurative en détention** et l'appropriation par les personnes détenues ou placées sous main de justice de la justice restaurative et de ses possibilités ont continué à se déployer. Ainsi, certains programmes ont noté que l'intérêt pour la justice restaurative était porté par les personnes ayant bénéficié d'une mesure, notamment en détention auprès des autres personnes détenues. Ainsi, la manifestation de l'intérêt pour la justice restaurative de la part des personnes ne venait plus uniquement après qu'elles aient reçu une information par un ou une professionnelle « justice ».

---

6. Cette expérience a fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'un webinaire, accessible via la chaîne YouTube de l'IFJR : <https://youtu.be/Ha2tuZTpxUg>

Cette acculturation a également touché les services très impliqués dans des programmes de justice restaurative. **Des ateliers d'accès à la justice restaurative, des conférences, des sensibilisations et l'organisation de réunions de groupe projet** ouvertes à l'ensemble des professionnels intéressés ont été organisés. Cela a permis de faire connaître et de faire vivre ces programmes, de permettre l'identification des acteurs locaux et de faciliter l'information et l'orientation des personnes.

Ces sensibilisations au plus près des professionnels en position d'informer le public justice ont démontré leur efficacité, puisque c'est dans ces lieux mêmes où se sont tenus ces événements que les orientations sont les plus nombreuses. On peut ainsi le constater sur le département de l'Ain, où le groupe projet inédit incluant le SPIP, la PJJ et l'AVEMA – AAV locale – a été très sollicité par leurs collègues.

**Les sollicitations des Directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse ont également été plus nombreuses en 2021 que les autres années.**

Depuis la création de l'antenne et bien avant l'entrée en vigueur du CJPM, l'antenne sud-est a accompagné au plus près la DTPJJ Alpes Vaucluse et celle du département de l'Ain dans le cadre de l'accompagnement des programmes conduits par les associations d'aide aux victimes de ces départements. Ainsi la motivation, le sérieux et l'implication des professionnels engagé.es, le soutien de leur direction et l'accompagnement régulier tant sur les programmes, que sur la supervision par l'antenne sud-est, ont permis de clôturer cette année 2021 avec des dizaines de mineurs engagés dans des mesures de médiation restaurative.

Fort de son expertise, l'IFJR a été sollicité par la DTPJJ 83 pour engager un projet de formation-action en fin d'année 2021 qui durera toute l'année 2022.

Par ailleurs, une sensibilisation auprès de la direction territoriale des Alpes-Maritimes (06), de la Loire (42) a eu lieu durant l'année 2021 et des demandes ont été formulées en ce sens par celle du département du Puy de Dôme – Cantal (63-15), des services de Villeurbanne et de la Croix Rousse de la direction territoriale du Rhône (DTPJJ 69-01).

**L'antenne sud-est a également pris attache, peu de temps après la communication par la DACG de la liste des référents « justice restaurative », avec l'ensemble des tribunaux judiciaires concernés.** Cela a conduit l'antenne à solliciter un entretien auprès de tous pour envisager les possibilités de soutien par ces mêmes référents auprès de leurs services propres et des partenaires locaux. Ainsi, l'antenne sud-est de l'IFJR a pu rendre accessible l'information des missions de l'antenne et se montrer disponible pour un état des lieux local pour chacun. Au total, ce sont cinq entretiens qui ont eu lieu avec des magistrats référents.

**Certains services bloqués dans la mise en œuvre de programme de justice restaurative ont vu leur situation changer,** notamment par la signature de convention, relançant immédiatement les programmes mis en attente. Pour d'autres, les échanges débutés en 2020 ont permis la signature de convention en 2021.



**Concernant la communication au grand public,** en plus des conférences et sensibilisations organisées en partenariat avec les structures locales, l'antenne sud-est, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles très motivées et désireuses de s'impliquer, a pu organiser deux ciné-débats à Marseille et à Clermont-Ferrand, durant la semaine internationale de la justice restaurative. Forts du succès et

de la richesse de ces événements, ces bénévoles seront présentes et disponibles pour faire vivre et grandir l'édition 2022.

Comme illustré précédemment, les dynamiques engagées sur certains territoires ou départements n'ont pas perdu de leur élan. Les programmes ont régulièrement sollicité l'antenne sud-est pour le suivi, l'accompagnement, la sensibilisation, la participation au groupe projet, la supervision ou l'animation de mesures, le cas échéant.

Pour compléter :

- Les échanges et le partenariat avec la direction interrégionale de Marseille (DISP) se sont poursuivis durant l'année 2021, soutenant ainsi la formation des agents en justice restaurative et les programmes. L'IFJR a également participé au COPIL interrégional organisé par la DISP.
- Les échanges avec la DIRPPJJ Sud-Est se sont maintenus durant l'année 2021, poursuivant le travail de suivi sur les programmes de justice restaurative en cours ou à venir dans l'interrégion.
- Tous les référents justice restaurative des tribunaux judiciaires ont été contactés de manière proactive par l'antenne sud-est, cela a conduit à cinq entretiens.
- L'antenne sud-est, dans un souci d'accompagnement au plus près des pratiques, a participé à un près d'une vingtaine de réunion de groupe projet sur l'ensemble de l'année 2021 auprès de six programmes.
- Dans un souci constant de répondre aux besoins des services, de maintien des savoirs et de renforcement de la confiance des animateurs et des animatrices dans leur capacité d'animation, l'antenne sud-est de l'IFJR a animé près d'une demi-dizaine de rappels méthodologiques auprès de 5 programmes différents, à leur demande et dans la continuité de la supervision.
- Pour la première fois au sein de l'antenne sud-est, un conseil de juridiction s'est tenu sur la justice restaurative à Carpentras, en présence de l'IFJR et de ses partenaires : AMAV 84, SPIP 84 et DTPJJ Alpes-Vaucluse.
- L'IFJR, dans le cadre de son service communication, et l'antenne sud-est ont soutenu les actions de communication que les services ont menées, tant dans les supports de communication, qu'en participant aux temps de préparation, en coordonnant les inscriptions ou en relayant les événements locaux auprès du réseau de diffusion de l'IFJR.

**Bilan quantitatif de l'antenne sud-est**

Nombre de structures contactées (de manière proactive)	CA	0
	DISP	2
	DIRPJJ	1
	SPIP	14
	DTPJJ	11
	TJ	43
	AAV	22
Nombre de professionnels contactés		
<i>Dont</i>	Magistrats	8
	AAV	31
	AP	26
	PJJ	23
	CJ	
	Avocat	2
	Autre	3
	Grand public	150
Nombre d'entretiens menés		243
Nombre de structures dont les activités et les besoins en matière de JR ont fait l'objet d'un état des lieux		16
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>		6
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		4
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		37
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>		22
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		29
Nombre d'actions de sensibilisation conduites (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		3
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>		0
Nombre d'actions d'ateliers d'orientation (organisés sous réserve de l'implication des acteurs locaux pour favoriser l'accès des justiciables aux mesures de JR)		14
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		11
Nombre de mesures de JR ayant fait l'objet d'une supervision technique (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		21
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		25
Mesure animée en subsidiarité		2
Nombre de bénévoles contactés		10

### 3.3.3. Le bilan de l'antenne sud-ouest

## 3 RÉGIONS ET 20 DÉPARTEMENTS

### Région Nouvelle-Aquitaine

Charente (16), Charente-Maritime (17),  
Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24),  
Gironde (33), Landes (40),  
Lot-et-Garonne (47),  
Pyrénées-Atlantiques (64),  
Deux-Sèvres (79), Vienne (86),  
Haute-Vienne (87).

### Région Occitanie

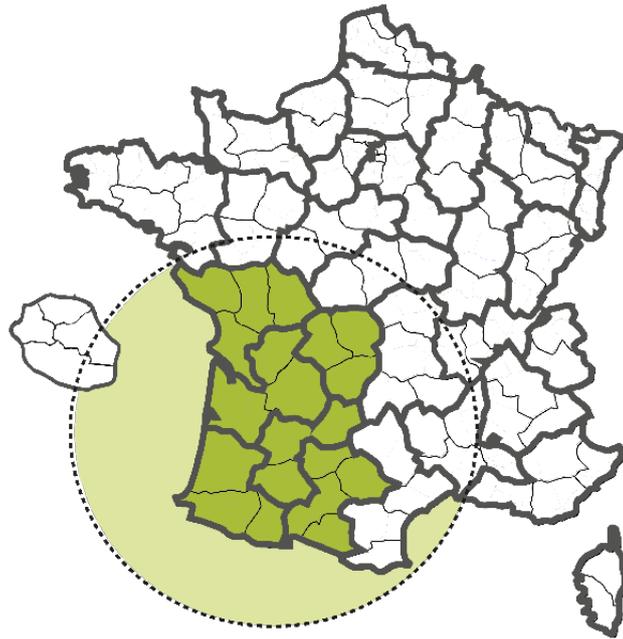
Ariège (09), Haute Garonne (31),  
Gers (32), Lot (46), Hautes Pyrénées (65),  
Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)

### Région Pays de la Loire

(en collaboration avec la future antenne  
Nord-Ouest : Vendée (85))

## 6 COURS D'APPEL

Agen, Bordeaux, Limoges, Pau,  
Poitiers, Toulouse.



Si, à la création de l'antenne, le territoire n'était pas étranger à la justice restaurative, notamment grâce à la présence du SRJR Pyrénées qui a contribué à l'autonomisation de programmes de justice restaurative dans trois départements (les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées), l'antenne a participé à une accélération du développement de la justice restaurative en particulier à travers le partenariat créé entre la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux et l'antenne, visant à accompagner des projets de justice restaurative sur son territoire. À ce premier partenariat s'est ajouté un second avec la DISP de Toulouse en mars 2021. Notons également que le SRJR Pyrénées a fermé en septembre 2021, mais que l'implication d'une salariée de l'APAVIM dans l'animation de mesures de justice restaurative a été maintenue. La volonté de certains magistrats près les cours d'appel de développer la justice restaurative doit également être soulignée (en particulier sur les Cours d'appel de Limoges, Pau et Toulouse).

En 2021, comme en 2020, la crise sanitaire a eu pour conséquence le report voire l'annulation de certaines interventions. La plupart ont été reprogrammées et ont eu finalement lieu.

Comme en 2020, en 2021, les activités de l'antenne se sont centrées sur l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de justice restaurative à la fois auprès des associations d'aide aux victimes, mais également des SPIP à travers les deux projets de partenariat avec les DISP de Bordeaux et de Toulouse :

- Les 6 cours d'appel ont été recontactées afin de proposer des actions de sensibilisations sur leur territoire :
  - 1 sensibilisation a pu avoir lieu à Limoges,
  - 1 formation est programmée pour le début d'année 2022 à Bordeaux et deux rencontres ont eu lieu avec les procureurs généraux de Pau et de Toulouse.
  - Les cours d'appel d'Agen et Poitiers n'ont pas répondu aux sollicitations formulées.
- Les différents accompagnements en cours en 2020 se sont poursuivis en 2021 :
  - 25 programmes sont accompagnés en 2021 à travers un suivi régulier,
  - 19 actions de sensibilisations ont pu être conduites en 2021,

- 5 ateliers d'accès à la justice restaurative ont été animés en 2021,
- 10 mesures ont bénéficié de la supervision technique de l'antenne en 2021,
- 4 mesures de justice restaurative ont été animées en subsidiarité par une coordinatrice de l'antenne.

De manière générale, les activités de l'antenne convergent avec les besoins du terrain. Ces besoins dépendent du niveau d'avancement des programmes, l'IFJR venant renforcer les compétences des équipes et/ou leur apporter des précisions, des compléments, des corrections et/ou des perspectives d'actions et coordonner les actions.

L'objectif de ces interventions est de permettre l'accélération du développement de certains programmes, la pérennisation du projet dans d'autres ; voire ont permis de surmonter des difficultés, y compris dans les relations entre les partenaires, conduisant à la stagnation de certains programmes, parfois depuis plusieurs années.

La présence de l'antenne permet également, par sa proximité, de motiver l'implication des partenaires dans de nouveaux programmes, en levant les doutes, les questionnements et en répondant aux questions liées à l'application du protocole par les acteurs de terrain. Enfin, la capacité de mobilité de l'IFJR a vocation à faciliter le travail auprès des groupes projets. Elle permet l'organisation de davantage de séances de sensibilisations et de communications diverses auprès de leur(s) partenaire(s).

Néanmoins, elle est parfois impuissante face à la problématique du manque en termes de ressources humaines, et corrélativement de temps, qu'expriment les professionnels engagés dans des projets de justice restaurative. Malgré leur motivation et leur implication, l'absence de décharge de travail ou le manque d'effectifs dans un service donné sont autant d'obstacles au développement de la justice restaurative.

#### **Les actions d'appui ont permis en 2021 :**

- 2 programmes qui étaient « en développement » en 2020 sont passés à la phase « 1re mesure en cours » en 2021 avec l'accompagnement et la supervision technique de l'antenne ;
- Le programme dont une mesure était en cours l'a terminée en 2021 avec l'accompagnement de l'IFJR ;
- 2 programmes qui avaient déjà terminé une mesure de justice restaurative en 2020 ont poursuivi leur action pour terminer d'autres mesures en 2021 avec l'accompagnement de l'antenne ;
- 4 mesures ont pu être mises en œuvre grâce à l'intervention d'une coordinatrice de l'antenne en tant qu'animatrice ;
- L'antenne accompagne 17 programmes sur la DISP de Bordeaux dans la perspective de renforcer la mutualisation de leurs moyens et ressources ;
- L'antenne accompagne 7 programmes sur la DISP de Toulouse dans la même perspective ;
- L'antenne accompagne étroitement 1 programme de médiation développé par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à Toulouse.

## Bilan quantitatif de l'antenne sud-ouest

Nombre de structures contactées de manière proactive	CA	5
	DISP	2
	DIRPJJ	2
	SPIP	19
	AAV	19
	<i>Dont nombre de juridictions</i>	34
	<i>Dont nombre d'associations d'aide aux victimes</i>	19
Nombre de professionnels contactés		
<i>dont</i>	Magistrats	33
	AAV	30
	AP	50
	PJJ	9
	CJ	5
	Avocat	1 structure
	Autre	4 structures
	Grand public	100
Nombre d'entretiens menés		80
Nombre de structures dont les activités et les besoins en matière de JR ont fait l'objet d'un état des lieux		25
	<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	7
	<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	19
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		21
	<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	21
	<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	19
Nombre d'actions de sensibilisation conduites (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		19
	<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	3
Nombre d'actions d'ateliers d'orientation (organisés sous réserve de l'implication des acteurs locaux pour favoriser l'accès des justiciables aux mesures de JR)		5
	<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	3
Nombre de mesures de JR ayant fait l'objet d'une supervision technique (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		10
	<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	9
Mesure animée en subsidiarité		4
Nombre de bénévoles recrutés		8

### 3.3.4. Le bilan de l'antenne Réunion

#### 1 COUR D'APPEL

Saint-Denis (974)

#### 4 SECTEURS

##### QUEST

La Possession, Le Port, **Saint Paul**,  
Trois Bassins, Saint Leu

##### EST

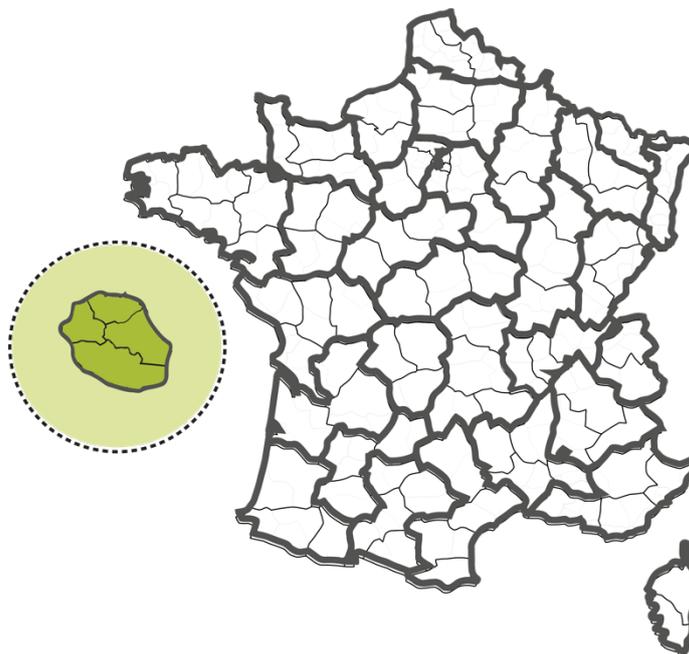
Saint André, Bras Panon, Salazie  
**Saint Benoît**, La Plaine des Palmistes,  
Sainte Rose

##### SUD

Les Avirons, Cilaos, Étang Salé,  
Saint- Louis, Entre Deux, Le Tampon,  
**Saint- Pierre**, Petite Île, Saint Joseph,  
Saint-Philippe

##### NORD

Sainte-Suzanne, Sainte-Marie,  
**Saint- Denis**



#### 3.3.4.1. Le bilan de l'antenne Réunion « majeurs »

Cette antenne est constituée en partenariat avec les tribunaux judiciaires de Saint-Denis et Saint-Pierre, le SPIP de La Réunion, l'IFJR, et quatre associations d'aides aux victimes : l'Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie (ARIV), l'Association Réunionnaise d'Aide Juridique aux Familles et aux victimes (ARAJUFA), le Réseau Violences Intrafamiliales (Réseau VIF), et le Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales (CEVIF). L'antenne de l'Institut Français de la justice restaurative (IFJR) à La Réunion et l'antenne réunionnaise de coordination de la justice restaurative (ARCJR) ont été instituées en juin 2019, avec le soutien financier de l'administration pénitentiaire et du service de l'accès au droit et à la justice et à l'aide aux victimes (SADJAV).

L'antenne de l'IFJR accompagne les projets de justice restaurative sur tout le territoire national.

Les missions de cette antenne sont :

- Encourager le développement de la JR en France par des actions de formation, de sensibilisation et d'information ;
- Garantir la pérennité des programmes de JR par un appui technique et méthodologique auprès de leurs promoteurs ;
- Garantir la qualité des mesures de JR par une supervision technique des animateurs.

*Du fait de l'éloignement et de la configuration de l'île, les structures demandent également un accompagnement de proximité par l'IFJR. L'antenne de l'IFJR, n'ayant pas cette mission, un service régional de justice restaurative nommé Antenne Réunionnaise de Coordination de Justice restaurative (ARCJR) a également été créé.*

L'ARCJR a pour missions principales de :

- Animer le partenariat
- Apporter les informations à toutes les personnes intéressées concernant les mesures mises en place localement
- Participer à l'orientation des personnes souhaitant participer
- Apporter tout soutien que les animateurs et animatrices jugeraient nécessaire notamment concernant la logistique entourant l'animation d'une mesure.

La coordinatrice accompagne le développement des projets sur tout le territoire réunionnais et à différents niveaux :

- D'abord par des actions d'information grand public, de sensibilisation des professionnels et de formation des intervenants de justice restaurative.
- Puis par un appui technique et méthodologique à la mise en place de projets.
- Enfin lorsque la mesure est active, la coordinatrice supervise les professionnels impliqués dans l'animation de mesure.

La coordinatrice participe également à des temps d'échange avec des professionnels.

Les actions d'information, de sensibilisation et de formation, menées par la coordinatrice au titre de l'IFJR visent l'ensemble des personnes, professionnels et grand public. Elles concernent la justice restaurative de manière générale et sur la disponibilité de l'offre à la Réunion.

Pour 2021 cela représente :

Informations	Sensibilisations	Ateliers	Groupes d'orientation	Formation
17	21	14	11	1 (annulée)

#### *État des lieux des présentations de la JR - 2021*

Les actions sur l'Ile ont consisté, comme pour les autres antennes, en l'appui méthodologique et technique des intervenants, l'accompagnement du développement des programmes, et notamment des supervisions techniques.

À la suite de plusieurs orientations, 3 demandes de médiations restauratives ont pu être accompagnées en 2020. Dans le Sud, 2 demandes qui ont sollicité 2 animatrices et 1 animateur. Ces demandes ont abouti à 4 entretiens préalables avec les personnes à l'initiative de la demande. Chaque demande a pu être portée à l'autre partie. En application des bonnes pratiques, la supervision technique inhérente à l'animation a été menée respectivement par l'IFJR et EquiJustice, partenaire canadien qui entretient des liens très étroits avec l'IFJR. Dans le Nord, 1 demande qui a pu être accompagnée par 1 animatrice et supervisée par l'IFJR. 2 sont encore en cours, les parties ont pu être contactées et semblent être favorable à rencontrer les animatrices et animateurs l'année prochaine. 1 est terminée, car l'animatrice n'a pas reçu de réponse de la part de l'autre partie.

L'antenne dresse par ailleurs un bilan de situation à la fin de l'année.

**Concernant les intervenants en justice restaurative**, et notamment les animateurs et animatrices de mesures de justice restauratives, le constat est à la baisse en termes de disponibilité.

	Certificat d'animation		Disponibilité 2021		Activité 2021		Nombre de mesures animées (terminées ou en cours)
Animation de RCV	SPIP	9	SPIP	6	SPIP	0	1 RCV en cours Phase d'orientation depuis septembre 2021 Entretiens de préparation 2022
	ARAJUFA	2	ARAJUFA	1	ARAJUFA	0	
	ARIV	8	ARIV	5	ARIV	1	
	Réseau VIF	2	Réseau VIF	1	Réseau VIF	1	
	CEVIF	0	CEVIF	0	CEVIF	0	
		<b>21</b>		<b>13</b>		<b>2</b>	
Animation de MR	SPIP	8	SPIP	5	SPIP	2	3 (dont 1 en binôme)
	ARAJUFA	4	ARAJUFA	2	ARAJUFA	1	1 (dont 1 en binôme)
	ARIV	9	ARIV	6	ARIV	3	7 (dont 2 en binôme)
	Réseau VIF	2	Réseau VIF	2	Réseau VIF	1	2
	CEVIF	0	CEVIF	0	CEVIF	0	0
		<b>23</b>		<b>15</b>		<b>7</b>	
Rôle de membre de la communauté	<b>14</b>		<b>5</b>		<b>0</b>		pas d'intervention en 2021

### État des lieux interventions en justice restaurative 2021

Plusieurs causes peuvent être identifiées :

- Turn-over important dans les structures et sur le territoire ;
- Organisation des structures (priorité, charge de travail...) ;
- Investissement en animation non compatible avec le bénévolat ;
- Les personnes formées le sont aussi à d'autres rôles et ne peuvent donc se dupliquer et assumer plusieurs rôles sur le même temps.

La formation de nouveaux intervenants ou un effort de remobilisation des personnes formées précédemment devra être mené en 2022.

Concernant les mesures de justice restaurative :

Plusieurs **médiations restauratives** ont pu avoir lieu sur toute l'Ile. 2 débutées en 2020 ont été terminées en 2021. 9 ont débutées en 2021, dont 7 terminées dans l'année.

Secteur	État du programme de MR	Étape processus	Nombre de mesures TERMINÉES 2021	Nombre de bénéficiaires ayant participé (mesures terminées)	Nombre de mesures EN COURS 2021	Infraction
NORD OUEST	Actif	après la demande à l'autre	1	2	2	1 violences sexuelles
		avant la demande à l'autre	5	5		3 violences conjugales 1 violences volontaires 1 violences sexuelles (présentiel)

SUD	Actif	après la demande à l'autre	2	4		2 violences sexuelles
		avant la demande à l'autre	1	1		1 homicide (présentiel)
TOTAL Réunion	Actif	Après la demande à l'autre	3	6	2	<b>TOTAL mesures terminées 2021</b>
		Avant la demande à l'autre	6	6		9

*État des lieux des projets de Médiation restaurative 2021*

Concernant les **sessions de Rencontres détenus ou condamnés – victimes**, avec la crise COVID, les partenaires ont été dans l'impossibilité de projeter une rencontre collective en milieu fermé (RDV). Les groupes projets ont évoqué la possibilité de mener 3 sessions en milieu ouvert (RCV) sur chaque secteur de l'Ile déjà concernée par le développement de la JR, à savoir le Sud, l'Ouest et le Nord.

Secteur	État du programme	Observation	Infraction
SUD	Stationnaire	Report projet 2e semestre 2022 Difficultés RH SPIP + MC	Violences volontaires
NORD OUEST	Actif	Phase d'orientation depuis septembre 2021 Début des entretiens de préparation janvier 2022 Report 2 <sup>e</sup> semestre, manque de RH	Violences conjugales
OUEST	Bloqué	Manque un binôme d'animation (SPIP / AAV)	Violences sexuelles

*État des lieux des projets de RCV / RDV 2021*

Concernant les actions menées dans le cadre de la « **Semaine internationale de la justice restaurative** » :

- 4 cinés-débat pour le grand public réunissant une 100aine de personnes.
- 1 ciné débat + exposition d'ouvrages à l'IRTS, réunissant une 100aine d'étudiants et professionnels.
- 2 stands d'information aux TJ toute la semaine permettant d'informer 80 personnes (justiciables et professionnels).
- Intervention d'information en détention (ciné-débat)
- 2 actions médias : Radio Réunion la première, presse Zinfos974

*3.3.4.1. Le bilan de l'antenne Réunion « mineurs »*

Dans la lignée de la création de l'antenne de l'IFJR (majeurs) pour l'Ile de la Réunion en 2019 et de la création de l'ARCJR, les services de la PJJ ont souhaité s'engager de la même manière dans la justice restaurative.

En effet, dès 2016, un directeur particulièrement sensible à la Justice restaurative et à son développement sur le territoire fait appel à l'IFJR pour proposer des programmes de sensibilisation et de formation auprès des professionnels de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

Ainsi, depuis quelques années déjà, la direction du STEM0 de Saint-Denis mobilise les professionnels des Unités du Nord afin de permettre aux mineurs d'accéder aux mesures proposées.

Pour ce faire, deux professionnels sont formés au module 1 et 2 (option animation de médiations restauratives) en septembre 2020.

C'est pour soutenir cette dynamique que la Direction Territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) a décidé de financer (dans le cadre des actions conduites au titre de la justice de proximité) la création d'une antenne de l'IFJR, dédiée aux mineurs auteurs. Cette antenne prend place dans le paysage institutionnel en parallèle de l'antenne de l'IFJR dédiée aux majeurs (auteurs et/ou victimes). Ses missions sont dédiées à l'appui des professionnels et professionnelles de la PJJ et à la coordination de leurs actions dans le domaine de la justice restaurative. Elle se combine à la mise en oeuvre d'actions spécifiques par l'IFJR (formation / animation en subsidiarité).

Cette antenne est créée en septembre 2021, suite au recrutement d'Émilie LE PORT au poste de coordinatrice de l'antenne mineur. Avec la collaboration des responsables de la PJJ sur l'Île de la Réunion, elle a pu immédiatement passer à l'action pour la mise en oeuvre de ses missions.



Ces trois premiers mois ont été consacrés en priorité à la **présentation de l'antenne et de ses missions à l'ensemble des professionnels qui travaillent auprès des mineurs auteurs**. La coordinatrice a rencontré, sur des temps de réunion, les équipes pluridisciplinaires des 5 structures de la Protection judiciaire de la Jeunesse et des 3 structures de l'AAPEJ habilitées PJJ. Ces temps d'échanges ont permis d'informer les professionnels de la création de cette antenne et de leur présenter ses missions. Au total, 13 rencontres ont été organisées pour échanger, en premier lieu avec les diverses directions des structures mentionnées, puis dans un second temps avec les équipes, soit 15 cadres et 55 professionnels de terrain (éducateurs de justice, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, éducateurs sportifs, assistants de service social, psychologues, médecin psychiatre, infirmier, secrétaires, stagiaires travailleurs sociaux).

Dans un second temps, il a été amorcé avec les partenaires et collaborateurs et collaboratrices de terrain, **une réflexion sur le développement de la justice restaurative** et sur les possibilités de sensibilisation, de formation des professionnels et de mise en oeuvre de mesures auprès des mineurs.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été conduites, tant ciblant le « grand public » que ciblant plus spécifiquement les mineurs suivis par les professionnels de la PJJ.

A la mi-décembre, les professionnels rencontrés étaient **en pleine appropriation des possibilités offertes par la justice restaurative dans leur pratique**. Plusieurs interventions de la part de la coordinatrice et de la référente JR de la PJJ permettront, dans un avenir proche, que ces connaissances nouvellement acquises génèrent des orientations de mineurs vers ce dispositif.

Pour l'heure, **3 mineurs auteurs ont manifesté le souhait d'être orientés** vers un processus de justice restaurative. Une de ces orientations a, pour le moment, abouti à une demande de médiation restaurative. Cette mesure devrait débiter, si toutes les conditions sont réunies, à la fin du mois de janvier 2022.

Rapport d'activité de l'IFJR - 2021

Institutions	Secteur	Structures	Nombre de professionnels rencontrés	Nombre de rencontres	Nombre de professionnels formés MR	Nombre de professionnels sensibilisés	Intérêt pour se former	Orientation JR en 2021
PJJ	Nord	UEMO St Denis	7	1	1 (par l'IFJR)	Chiffre en attente	1	Envisagé
		MEMA	9	2		2	1	3 orientations en cours
AAPEJ	Ouest	UEMO St Paul	9	1		En attente	2	Envisagé
		SIERP	9	1	1(par l'ARCA)	3	2	Envisagé
PJJ	Sud	UEMO St Pierre	10	1		2	1	En développement
		UEAJ	5	1		0	0	En développement
AAPEJ	Est	CER	11	2		5	4	Envisagé
		CEF	12	1		1	3	En développement
Municipalités CLSPD	Sud	St Louis	3	2				Envisagé
		St Pierre	1	1		1		En développement
AEJR	Ouest	ARPEJE						Envisagé
Magistrature	Sud	JDE	3	1		3		En développement
Ordre des Avocats	Nord	Bâtonnier	2	2				1 orientation en cours

Recensement de l'antenne de l'IFJR mineurs en 2021

## 4. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Le pôle communication de l'IFJR est assuré par Alexandra MARINÉ, chargée de communication. Elle a pour mission de sensibiliser le grand public à la justice restaurative, de promouvoir les activités de l'IFJR au niveau national et d'appuyer les actions des structures, promotrices de programmes de justice restaurative.

### 4.1. La communication digitale

#### 4.1.1. Le site internet

Le site internet de l'IFJR, [www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org), est une des premières portes d'entrée aux personnes souhaitant en savoir davantage sur la justice restaurative et les activités de l'Institut.

Il a plusieurs objectifs :

- Présenter l'Institut, ses missions, ses valeurs, ses différentes activités notamment d'accompagnement des programmes, de formation et de sensibilisation.
- Informer les professionnels et, plus largement, le grand public sur les divers aspects théoriques de la justice restaurative ;
- Répertoire nos différents événements et ressources : webinaires, sensibilisations, formations, lettres d'information ...

Nous utilisons Google Analytics sur le site depuis avril 2021. Il permet de récolter des données spécifiques de l'utilisation du site par les visiteurs, et ce dans le but d'améliorer l'expérience utilisateur du site de l'IFJR.

**Par semaine, ce sont entre 100 et 300 visiteurs** qui consultent le site internet, ce nombre diffère en fonction des mois et des différentes périodes d'activité.

Par exemple, le mois d'août enregistre 559 visites sur un mois où l'activité de l'IFJR est réduite, alors qu'au mois de novembre, le site enregistre plus de 1350 visiteurs, novembre étant le mois de la semaine internationale de la justice restaurative.

Pour conclure, le site de l'IFJR est performant et très visité. Une refonte est tout de même prévue pour l'année 2022, notamment sur la mise à jour du contenu et une adaptation de la structure.

#### 4.1.2. Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram)

En 2020, l'IFJR était présent sur Facebook et Twitter.

En janvier 2021, l'IFJR a créé un compte LinkedIn (réseau social professionnel) dans le but de se rapprocher des structures partenaires et des professionnels. Le contenu publié est spécifiquement à destination de cette cible, l'idée étant de les inciter à repartager les événements et actualités à leur réseau professionnel.

En décembre 2021, le compte Instagram déjà existant est repris avec un calendrier de l'avent de la justice restaurative, à destination du grand public. Ce compte sera utilisé pour partager des actualités auprès de cette même cible, sur la base d'un format adapté.

Facebook et Twitter continuent d'être alimentés régulièrement, sur la même base que les années précédentes.

Depuis sa création en 2021, **la page LinkedIn** regroupe désormais un peu plus de **900 abonnés** en seulement un an. La majorité du contenu est régulièrement partagé par les professionnels en justice restaurative ainsi que par les structures partenaires.

**La page Facebook** continue sa courbe de progression : elle compte actuellement **1567 abonnés**, 234 de plus qu'en 2020 (+233 entre 2019 et 2020). Les posts sont plus souvent likés que partagés, la cible étant plus large que sur LinkedIn, mais l'intérêt reste le même que les années précédentes.

**Le compte Twitter** regroupe **1238 abonnés**, 119 de plus qu'en 2020 (+159 entre 2019 et 2020). Le contenu est à destination de la presse. Cette page est moins visitée que les autres, car les relations presse sont davantage travaillées par le biais de communiqués de presse ou passent par les sollicitations des différents médias et journalistes, directement auprès de l'IFJR (ou par le biais de ses partenaires).

**Le compte Instagram** compte **121 abonnés**, il possède une grande marge de progression pour l'année 2022 avec la reprise du compte et des publications à destination du grand public.

#### 4.1.3. Les webinaires mensuels



Dans la stratégie de communication 2021, l'IFJR souhaite donner de la visibilité au travail de recherche et de terrain en matière de justice restaurative. Il est également question d'outiller les professionnels et de renseigner les structures sur les différents sujets qui les concernent.

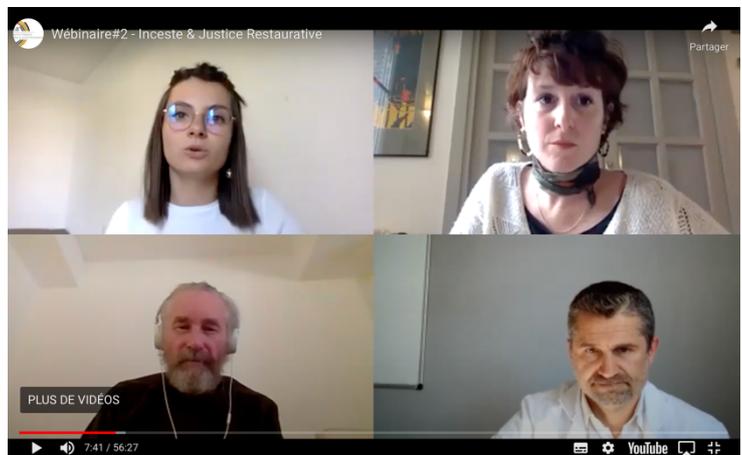
Pour se faire, l'IFJR organise depuis mars 2021, un webinar par mois, sur des sujets qui touche de près la justice restaurative.

5 webinaires ont été organisés sur l'année 2021 :

Sujet	Date	Intervenants	Nombre d'inscrits	Nombre de participants	Nombre de vues sur YouTube au 01/01/2022
Webinaire#1 Justice restaurative & Code de la justice pénale des mineurs	8 mars 2021	<b>Benoît BELVALETTE</b> (DTPJJ Alpes Vauchuse) - <b>Robert CARIO</b> (Président du Conseil Scientifique de l'IFJR)	442	245	1500
Webinaire#2 Justice restaurative & Inceste	30 mars 2021	<b>Mathieu LACAMBRE</b> (Psychiatre - CHU de Montpellier) - <b>Michel GARDETTE</b> (Membre de la communauté)	472	237	647
Webinaire#3 Le guide méthodologique du ministère de la Justice sur la justice restaurative	15 avril 2021	<b>Claire STRUGALA</b> (Magistrate, Ministère de la Justice SG-SADJAV/BAVPA).	153	72	423
Webinaire#4 Justice restaurative & Maltraitements et violences envers les personnes âgées ou en situation de handicap	27 mai 2021	<b>Nicole TERCQ-DIRIART</b> (Présidente de l'IFJR) - <b>Pierre CZERNICHOW</b> (Président de la Fédération 3977) - <b>Alain KOSKAS</b> (Président de la FIAPA)	154	75	159
Webinaire#5 L'enquête nationale 2020 sur la justice restaurative	05 juillet 2021	<b>Christiane LEGRAND</b> (Vice-Présidente de l'IFJR) - <b>Émilie MATIGNON</b> (Chargée de la recherche, Coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest de l'IFJR)	62	28	87

Chaque webinaire dure 1 heure (45 minutes d'intervention et 15 minutes de questions), une fois par mois de 12h30 à 13h30. La semaine qui suit le webinaire, le replay et la FAQ sont publiés sur le site internet et les réseaux sociaux de l'IFJR. Ils sont également préalablement envoyés par mail à la liste des inscrits au webinaire.

Le format webinaire connaît un franc succès auprès des structures partenaires de l'IFJR et des professionnels du domaine de la justice. En effet, certaines personnes ne sont pas disponibles le jour J, mais s'inscrivent au webinaire pour pouvoir recevoir le replay directement par mail.



Depuis leur création, l'IFJR reçoit de nombreux retours positifs de la part des participants sur la qualité du contenu et des intervenants.

#### 4.1.4. La lettre d'information mensuelle

L'équipe de l'IFJR produit une veille média sur les contenus qui concernent la justice restaurative et l'environnement dans lequel elle évolue.

Sous l'impulsion de toute l'équipe opérationnelle, l'IFJR créé une lettre d'information mensuelle qui reprend les actualités de la justice restaurative, celles de l'IFJR, ainsi qu'une veille média sur des articles et podcasts sur des sujets qui touchent de près la justice restaurative.

La première version de cette lettre est publiée en janvier 2021.

Cette lettre est envoyée chaque mois en interne, aux membres du Conseil d'Administration, ceux du Conseil Scientifique, ceux du Bureau, les bénévoles et tous les membres de l'IFJR. Une liste d'inscription est créée en février 2021, elle recense aujourd'hui plus de 150 personnes extérieures à l'IFJR. Au total, c'est un peu plus de 200 personnes qui reçoivent la lettre chaque mois.

## 4.2. Les relations presse

### 4.2.1. La radio

- **Interview d'Héloïse SQUELBUT, coordinatrice de l'antenne Nord-Est, auprès de France Bleu Sud Lorraine – 9 septembre 2021**

À l'occasion de la signature de la convention justice restaurative au tribunal judiciaire de Nancy, France Bleu Sud Lorraine a interviewé Héloïse SQUELBUT à propos de la justice restaurative.

- **Interview de Benjamin SAYOUS, directeur de l'IFJR, auprès de France Bleu Béarn - 25 novembre 2021**

La radio France Bleu a accueilli Benjamin SAYOUS dans le cadre d'une interview sur la justice restaurative et ses enjeux, à l'occasion de la semaine internationale de la justice restaurative 2021.

- **Interview d'Océane LABURRE, coordinatrice de l'antenne Réunion pour les majeurs, auprès de Réunion Première – 18 novembre 2021**

Réunion Première a accueilli Océane LABURRE, ainsi que Pascale ROUSSEL (Présidente de l'ARIV) pour parler de la justice restaurative à la Réunion.

- **Podcast sur France Inter « Des vies françaises » par Charlotte PERRY - Épisode 1 et 2 « Michel, trop de silences » – 1<sup>er</sup> et 8 mai 2021**

Charlotte PERRY a contacté l'IFJR dans le cadre d'un projet de deux épisodes sur l'histoire d'une personne victime d'inceste ayant eu accès à la justice restaurative. Les mesures de justice restaurative sur les cas d'inceste étant trop peu nombreuses, l'IFJR a mis en contact la journaliste et Michel GARDETTE, membre de la communauté et de l'IFJR, pour parler de son histoire et de sa rencontre avec la justice restaurative. Charlotte PERRY en a produit deux épisodes, diffusés le 1 et 8 mai 2021 et désormais disponibles sur France Inter :

<https://www.franceinter.fr/emissions/des-vies-francaises/des-vies-francaises-01-mai-2021>

- **Podcast sur Arte Radio – Un Podcast à soi par Charlotte BIENAIMÉ Numéro 30 « Que faire des hommes violents ? » – 15 octobre 2021**

Héloïse SQUELBUT et Noémie MICOULET ont été interviewé par Charlotte BIENAIMÉ dans le cadre d'une série « Femmes et violences : une autre justice » sur Un podcast à soi en juin 2021, pour parler de la justice restaurative et de ce qu'elle apporte aux personnes victimes et auteurs. Le podcast est sorti en octobre 2021. Le lien :

[https://www.arteradio.com/son/61668798/que\\_faire\\_des\\_hommes\\_violents](https://www.arteradio.com/son/61668798/que_faire_des_hommes_violents)



#### 4.2.2. La presse écrite

- **Article de Lorraine Actu « À Nancy, la justice va permettre à des victimes de rencontrer des criminels pour « échanger » » – 9 septembre 2021**

À l'occasion de la signature de la convention justice restaurative au tribunal judiciaire de Nancy, Lorraine Actu a interviewé Héloïse SQUELBUT, coordinatrice de l'antenne Nord-Est, à propos de la justice restaurative et de la convention de mise en place de projet à Nancy. Le lien vers l'article :

[https://actu.fr/grand-est/nancy\\_54395/a-nancy-la-justice-va-permettre-a-des-victimes-de-rencontrer-des-criminels-pour-echanger\\_44767012.html](https://actu.fr/grand-est/nancy_54395/a-nancy-la-justice-va-permettre-a-des-victimes-de-rencontrer-des-criminels-pour-echanger_44767012.html)

- **Article du Progrès « À Roanne, un auteur d'infraction peut désormais rencontrer sa victime » – 1<sup>er</sup> octobre 2021**

À l'occasion de la signature de la convention de justice restaurative au tribunal judiciaire de Roanne, Le Progrès a interviewé Noémie MICOULET, coordinatrice de l'antenne Sud-est, à propos de la justice restaurative et de la mise en place de celle-ci sur le département. Le lien vers l'article :

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2021/10/02/permets-a-un-auteur-d-infraction-de-rencontre-sa-victime>

- **Article de La Nouvelle République « La justice restaurative arrive en Deux-Sèvres en 2022 : du « gagnant-gagnant » » – 18 novembre 2021**

Eulalie SPYCHIGER, coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest, a été interviewé concernant la justice restaurative sur le département des Deux-Sèvres et à propos de la projection-débat de Niort, organisée à l'occasion de la semaine internationale de la justice restaurative 2021. Le lien vers l'article :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/la-justice-restaurative-arrive-en-deux-sevres-en-2022-du-gagnant-gagnant>

- **Article de La Provence « Carpentras : créer du lien entre victimes et auteurs d'infraction » – 21 novembre 2021**

À l'occasion du conseil de juridiction à Carpentras, Robert CARIO, président du conseil scientifique et Noémie MICOULET, coordinatrice de l'antenne Sud-Est, était présent pour parler de la mise en place de la justice restaurative sur ce territoire. Le lien vers l'article :

<https://www.laprovence.com/article/edition-vauclose/6567409/creer-du-lien-entre-victimes-et-auteurs-dinfraction.html>

- o **Article de Sud-Ouest « Justice restaurative : quand les auteurs et les victimes d'infraction se rencontrent et dialoguent »** – 23 novembre 2021

Eulalie SPYCHIGER, coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest, a été interviewée par Tiphane NAUD de Sud-Ouest concernant la justice restaurative sur le département 64 et à propos de la projection-débat de Pau, organisée à l'occasion de la semaine internationale de la justice restaurative 2021. Le lien vers l'article :

<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pau/justice-restaurative-quand-les-auteurs-et-les-victimes-d-infraction-se-rencontrent-et-dialoguent-7063089.php>



- o **Article de Politis « Justice restaurative : réparer les vivants »** – 24 novembre 2021

Dans le cadre du procès des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, Nadia SWEENY de Politis a interviewé Emilie MATIGNON, coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest, à propos de la justice restaurative dans le cas d'actes terroristes. Le lien vers l'article :

<https://www.politis.fr/articles/2021/11/justice-restaurative-reparer-les-vivants-43833/>

- o **Article du Progrès « Signature d'une convention sur la « justice restaurative »** – 24 novembre 2021

À l'occasion de la signature de la convention de justice restaurative au tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse, Noémie MICOULET, coordinatrice de l'antenne Sud-Est était présente pour parler de la mise en place des projets de justice restaurative sur le département. Le lien vers l'article :

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2021/11/24/signature-d-une-convention-sur-la-justice-restaurative>

- o **Article de Zinfos974 « La justice restaurative, un dispositif encore méconnu »** – 29 novembre 2021

Océane LABURRE, coordinatrice de l'antenne Réunion, a été interviewée concernant la justice restaurative à la Réunion lors de la permanence au tribunal de Saint-Denis, organisée à l'occasion de la semaine internationale de la justice restaurative 2021. Le lien vers l'article :

[https://www.zinfos974.com/La-justice-restaurative-un-dispositif-encore-meconnu\\_a175871.html](https://www.zinfos974.com/La-justice-restaurative-un-dispositif-encore-meconnu_a175871.html)

### **La justice restaurative, un dispositif encore méconnu**

Depuis septembre 2019, la justice restaurative s'est implantée à La Réunion. En parallèle à la procédure judiciaire, auteurs et victimes d'infraction pénale peuvent échanger, dans le cadre d'un dialogue sécurisé en amont par des professionnels.

Par Stéphane Pierrard - Publié le Lundi 29 Novembre 2021 à 06:29



La réponse apportée par la justice, à l'issue d'un procès, peut être insuffisante. Les sentiments peuvent rester enfouis, comme la parole qui ne se libère pas. La victime doit se contenter de son statut. Et l'auteur de l'infraction pénale doit purger la peine. On s'arrête là, sans aller plus loin.

Le d'a  
23/01

Lég  
avé  
nat  
23/01

Un  
le c  
Mo  
23/01

Vid  
obl  
rec  
23/01

Lég  
t-il  
Réi  
23/01

Vid  
jou  
23/01

## 4.3. L'évènementiel

### 4.3.1. L'appui aux structures

- **Le colloque « La justice restaurative en Vaucluse : bilan et perspectives après 5 années d'expérience »**

L'Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Vaucluse, la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du Vaucluse et l'IFJR, ont organisé un colloque sur la justice restaurative en Vaucluse, le 19 novembre 2021.

À l'occasion de ce colloque, Robert CARIO est intervenu au sujet de l'application de la justice restaurative en France, et les animateurs et animatrices en justice restaurative du groupe projet du Vaucluse, ont présenté la justice restaurative au niveau du département sur les cinq dernières années, et ses perspectives d'évolution.

L'IFJR est intervenu en soutien sur l'organisation, concernant les visuels et la communication (affiche, flyer, diffusion sur les réseaux sociaux) ainsi que sur la diffusion des invitations et de la gestion des inscriptions.

- **Le ciné-débat du 8 octobre 2021 à Carpentras**

Le groupe projet du Vaucluse a organisé une projection-débat à la Médiathèque du Luberon, le 8 octobre 2021. Le film « Je ne te voyais pas » de François Kholer a été diffusé, puis Robert CARIO a animé les échanges avec le public, autour du film et de la justice restaurative.

L'IFJR est intervenu en soutien sur l'organisation de la projection, avec la réalisation d'une affiche et d'un encart pour diffuser à la presse, ainsi que la gestion de l'accès au film auprès de la boîte de production P.S Production.

### 4.3.2. La semaine internationale de la Justice restaurative



Initiée au Canada, cette semaine internationale se tient partout dans le monde. Chaque année, la troisième semaine de novembre, elle réunit professionnels et chercheurs dans le cadre de séminaires et de colloques. Elle réunit également le grand public souhaitant découvrir la justice restaurative grâce à des projections-débat.

Cette année, la 5<sup>e</sup> édition de la semaine internationale de la justice restaurative a eu lieu du 22 au 28 novembre 2021. 19 événements ont pu être organisés grâce à l'appui de l'Institut (17 cinés-débat et 2 permanences dans deux tribunaux de la Réunion) répartis sur les 4 antennes de l'IFJR.

Au total, c'est plus de 200 personnes, professionnel.le.s et grand public, présentes sur les différents événements.

Deux bilans détaillés de la semaine de la justice restaurative sont disponibles sur le site de l'IFJR, onglet « Actus & événement » > « La semaine internationale de la justice restaurative »



Voici les liens vers les bilans :

- <http://www.justicerestaurative.org/wp-content/uploads/2022/05/BILAN-RJWEEK21-.pdf>
- <http://www.justicerestaurative.org/wp-content/uploads/2022/05/RUN-BILAN-RJWEEK21-.pdf>

## 5. L'ENQUÊTE NATIONALE

L'enquête nationale, conduite par l'IFJR, avec le soutien du ministère de la Justice (SADJAV), regroupe quatre volets :

### 1. Les programmes de JR :

Ce volet a pour objectif de donner une photographie de l'état du développement de la justice restaurative en France en 2021 à partir des informations recueillies par les quatre antennes de l'IFJR. Ce « cliché » n'a par conséquent pas la prétention d'être exhaustif, mais tente néanmoins de rendre compte le plus précisément possible de la situation sur un territoire donné à un moment donné.

### 2. Les participants aux mesures de JR :

Ce volet vise à proposer une analyse des effets et apports de la justice restaurative sur les participants aux mesures, à partir de leurs propres témoignages. Il s'agit ici de rassembler les témoignages de ces derniers sur leur vécu, ainsi que leurs appréciations, tant en termes de bénéfices qu'en termes de limites perçues, permettant d'envisager les améliorations des dispositifs de justice restaurative à l'avenir.

### 3. Les intervenants en JR et les acteurs du système de justice pénale :

Ce volet s'intéresse aux perspectives des professionnels et intervenants en justice restaurative, issus de divers corps de métiers et exerçant des rôles distincts dans la mise en place des mesures. Ces artisans de la justice restaurative sont ceux évoluant dans trois sites distincts identifiés comme étant les plus expérimentés, c'est-à-dire ayant mis en place au moins deux mesures. Dans le cadre de ce troisième temps de l'enquête, sont recueillis leurs témoignages relatifs aux apports de la justice restaurative dans leurs pratiques, mais aussi aux difficultés qu'ils et elles ont vécues dans ce cadre, ainsi que leur avis sur les interrelations, présentes et futures, entre la justice restaurative et le système de justice pénale.

### 4. Les bénévoles impliqués en JR :

Ce dernier volet intègre désormais à cette enquête les retours d'expériences de bénévoles qui sont intervenus à titre de « membres de la communauté » dans des mesures de justice restaurative. À travers leur récit, ils et elles livrent leur vécu de témoins privilégiés du cheminement des personnes ayant participé à ces sessions de rencontre détenus-victimes et rencontres condamnés-victimes. Ces personnes engagées partagent également leur regard sur la justice restaurative et son rôle social.

À travers ces différents regards et dimensions, l'ambition recherchée est de favoriser une meilleure compréhension de la justice restaurative dans une démarche de co-construction et de réflexion sur ses limites, ses richesses et son avenir.

## 5.1. L'état des lieux du développement de la justice restaurative

Ce volet de l'enquête se focalise, plus particulièrement, sur certains indicateurs du développement d'un programme et sa pérennité :

- 1) la conclusion d'une convention de partenariat (première étape de constitution d'un programme de JR conformément aux recommandations de la circulaire du 15 mars 2017) ;
- 2) la couverture géographique et son stade de développement (absent dans le département, en cours de développement, ayant déjà animé une mesure ou susceptible de le faire si des orientations formulées, programme existant, ayant pu éventuellement mettre en œuvre une mesure, mais ne disposant pas ou plus des RH nécessaires) ;
- 3) les programmes opérationnels (susceptible d'animer une mesure si des orientations formulées) en distinguant selon les mesures ;
- 4) avec focale sur l'animation d'au moins une mesure au cours des 2 dernières années.

### 5.1.1. Les conventions de partenariats conclues en matière de justice restaurative

Au 31 décembre 2021, l'on dénombre 47 conventions de partenariat signées (contre 39 en 2020), couvrant 46 tribunaux judiciaires. Il est à noter par ailleurs que 6 conventions supplémentaires devraient être signées en 2022. Une 7<sup>e</sup> devrait également l'être suite au déblocage de la situation du financement du programme par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) compétente (DISP de Lille).

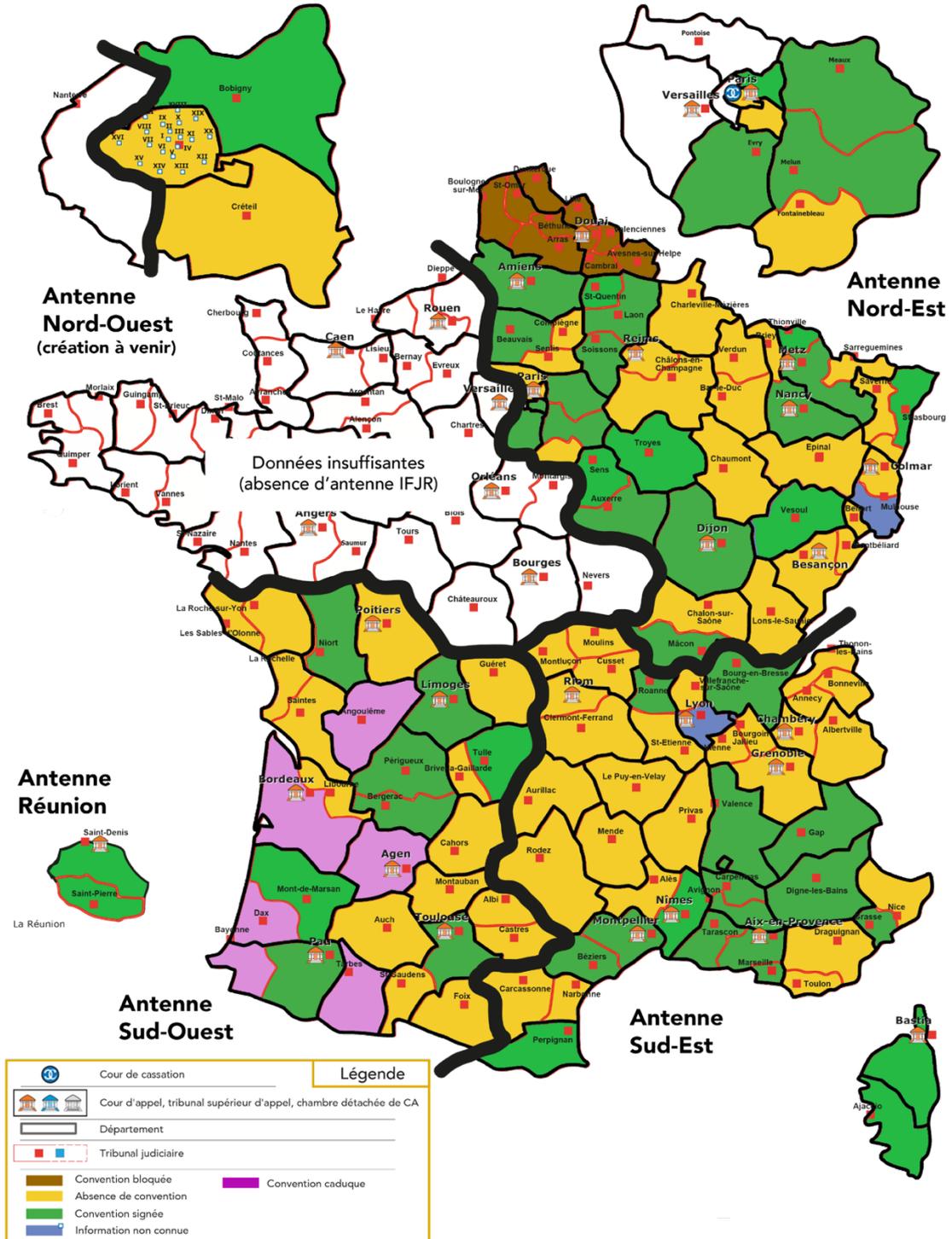
Ainsi, si la situation a pu favorablement évoluer dans une dizaine de départements, la situation reste relativement stable par rapport à la situation en 2020 dans la plupart des autres. Ainsi, il existe encore de nombreux territoires dans lesquels le processus de conclusion de la convention de partenariat est compliqué par diverses considérations partenariales (manque de réactivité pour signer ou d'investissement d'un ou plusieurs partenaires dans le processus). Dans un tel contexte, le risque, énoncé l'année dernière, de caducité des conventions signées pour une année seulement, se réalise. Ainsi, en 2021, une dizaine de conventions sont devenues caduques.

Pour autant, il convient de rappeler qu'une convention de partenariat, bien que souhaitable, n'est pas un passage obligé pour mettre en œuvre des mesures de justice restaurative. En lien avec le SADJAV et le CNJR, ce message a été largement diffusé par nos antennes, afin d'éviter les situations de blocages constatés en 2020.

Il est heureux par ailleurs de constater que, tout en permettant de poursuivre l'animation de mesures de JR, cette affirmation n'a pas bloqué les processus d'élaboration de convention en cours. Ainsi, 8 nouvelles conventions ont été signées en 2021.



**Tribunaux judiciaires disposant d'une convention de partenariat en matière de justice restaurative signée (au 31 décembre 2021)**  
(données issues des antennes de l'IFJR)



### 5.1.2. La situation des programmes de JR

Au 31 décembre 2021, l'on dénombre 87<sup>7</sup> programmes de justice restaurative sur le territoire couvert par les antennes de l'IFJR (contre 81 en 2020).

Ces programmes correspondent à un type de mesure spécifique (RDV/RCV, MR ou CSR/CAR) et à un tribunal judiciaire (puisque une convention est en principe signée par ressort de tribunaux judiciaires). Il faut toutefois distinguer les situations. Des partenaires peuvent conduire des actions en vue de différents types de mesures sur un même tribunal judiciaire, de même qu'un même type de mesure peut être mise en œuvre par les mêmes partenaires sur plusieurs tribunaux judiciaires. Il est alors retenu plusieurs programmes<sup>8</sup>.

Pour chaque programme, nous avons établi une classification permettant d'illustrer leur niveau d'avancement.

- **Absence de programme**
- **En développement** : des partenaires se sont réunis autour d'un projet de programme, mais ne sont pas encore en mesure de proposer une offre de justice restaurative ou ne le sont plus, car le programme est bloqué ou stationnaire (élaboration de convention, partenaires ne répondant plus, etc.).
- **Manque de RH** : des partenaires se sont réunis autour d'un projet de programme, ont une volonté de mettre en œuvre, disposent même parfois d'une convention de partenariat, mais ne sont pas en mesure de proposer une offre de justice restaurative faute de personnels formés.
- **Programme opérationnel (sous réserve d'orientations)** : il s'agit de programmes ayant la capacité de proposer une offre de justice restaurative, ayant ou non déjà animé une mesure de justice restaurative par le passé, en capacité de répondre à une demande de justice restaurative. Certains programmes toutefois n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre des mesures en 2020 en raison de l'arrêt des actions collectives à partir de mars (ayant conduit à l'arrêt des mesures en cours) ou ayant rencontré des problèmes au stade de l'information / orientation des publics en 2019.

L'état décrit dans le tableau suivant et la carte implique nécessairement des simplifications par souci de synthèse. Il convient de se rapporter aux rapports de nos antennes pour une présentation plus détaillée de la situation de chaque programme.

Sur les 87 programmes suivis par les antennes de l'IFJR, au 31 décembre 2021 :

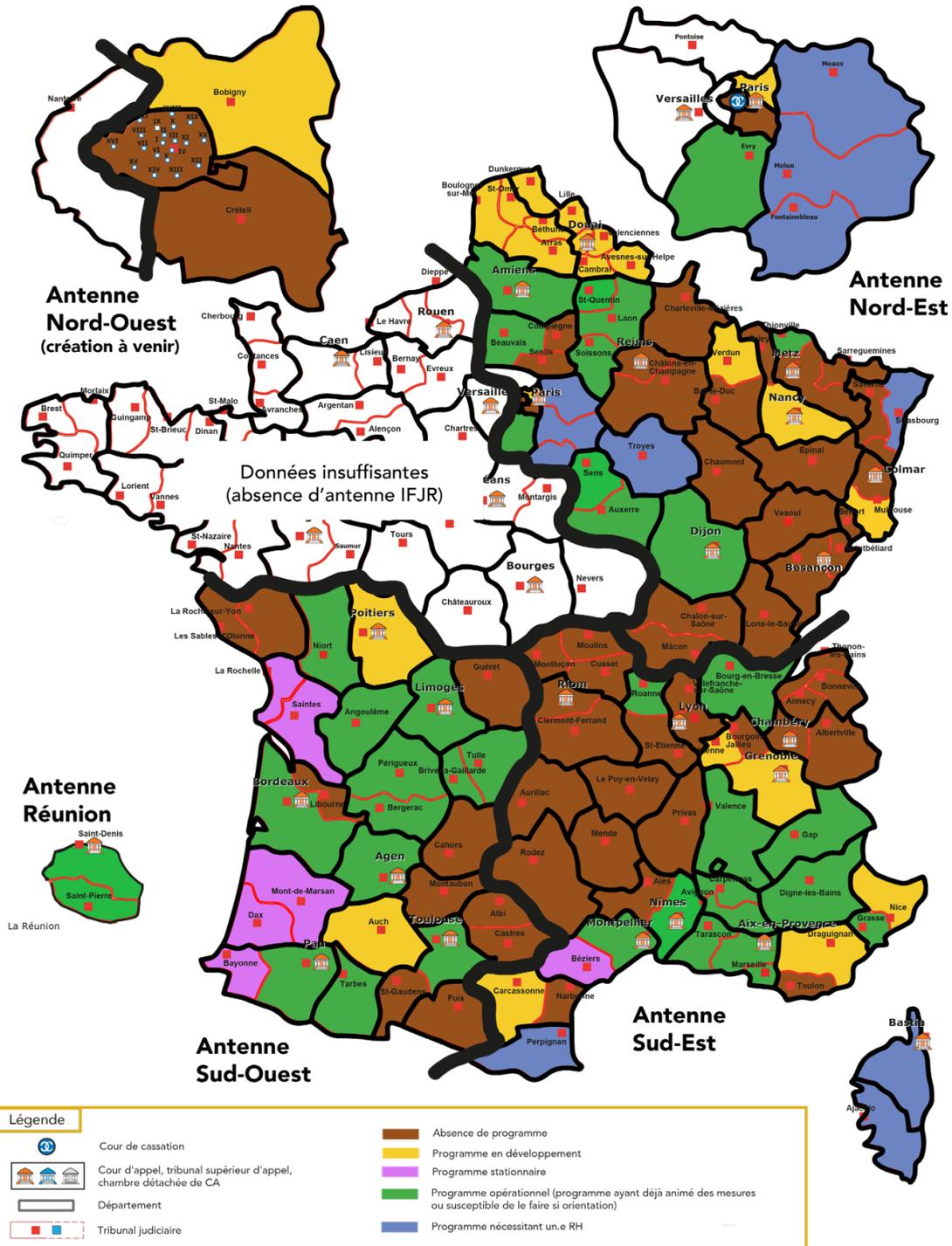
- 54 programmes sont « opérationnels sous réserve d'orientations » (contre 42 en 2020) ;
- 21 sont en cours de développement (ou ne sont plus en mesure d'être opérationnels pour les raisons précédemment évoquées) (contre 26 en 2020) ;
- 5 pourraient être opérationnels, mais manquent de personnels formés (contre 13 en 2020) .

---

7. Ce chiffre n'inclue donc pas les programmes couverts par la future antenne Nord-ouest et l'outre-mer, pour lesquels nous avons connaissance d'une quinzaine de programmes.

8. 1 TJ doté d'action en vue de MR et de RDV par exemple sera compté comme 2 programmes ; Des actions de MR par les mêmes partenaires sur 2 TJ différents sera également compté comme 2 programmes.

**État des programmes de justice restaurative en 2021**  
(données issues des antennes de l'IFJR)



### 5.1.3. Les programmes de JR ayant mis en œuvre au moins une mesure de justice restaurative en 2021

Les 54 programmes opérationnels (V. carte 3) sous réserve d'orientations ont pu mettre en œuvre 39 mesures de justice restaurative en 2021 (contre 38 en cumulant 2019 et 2020).

Il semble ainsi que l'on assiste à une reprise des activités en justice restaurative après la crise sanitaire. En effet, la physionomie des mesures a changé. Les mesures de RCV ont été abandonnées pendant la crise sanitaire (laquelle étant peu compatible avec les mesures d'isolement et ne pouvant pas être réalisée en visio) au profit des mesures de médiation.

Nombre de mesures réalisées en 2021		Nombre de participants	
MR	37	MR	49
RDV-RCV	1	RDV-RCV	4
CSR-CAR	1	CSR-CAR	1
	39		54

Nombre de mesures réalisées en 2019:2020		Nombre de participants	
MR	21	MR	40
RDV-RCV	15	RDV-RCV	92
CSR-CAR	2	CSR-CAR	2
	38		134

Il en résulte une diminution du nombre de participants, passant de 54 en 2021 contre 134 en 2019-2020 (qui reste cependant un cumul sur 2 ans).

Toutefois, la mesure de médiation est plus facile à opérer (comparativement aux RDV-RCV) en ce qu'elle ne nécessite pas un montage partenarial important et moins de logistique, ce qui favorise son essor. Elle a donc le potentiel de répondre à un nombre plus important de situations, comme le montre le nombre de mesures en cours en 2021.

#### *Des mesures de justice restaurative concernant des infractions graves*

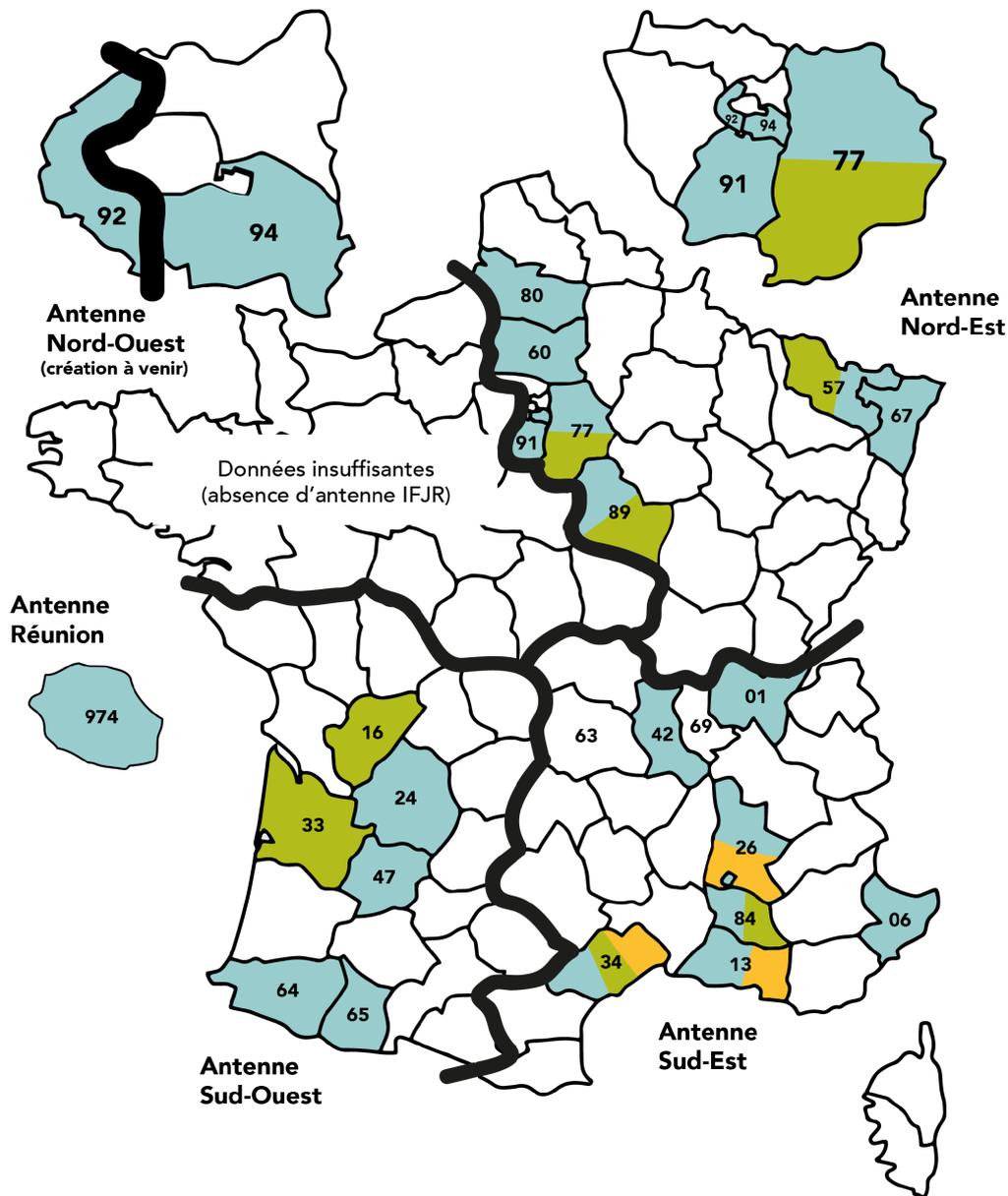
Comme les années précédentes, les mesures mises en œuvre concernent massive des faits d'une particulière gravité, des crimes dans la plupart des cas, avec une forte représentation des violences sexuelles (viols et incestes notamment) et violences conjugales (violences graves et féminicide), vols à main armés de type « braquage ». Même lorsqu'il ne s'agit que de délits, ceux-ci concernent des faits marqués par la gravité de leurs répercussions, tels que les vols de type « cambriolages », violences volontaires avec fort ITT, violences routières ayant résulté en homicide involontaire.

C'est en effet pour ce type d'infractions et de répercussions, les retours d'expériences des participants l'expriment bien, que la justice restaurative est la plus pertinente. C'est aussi pour ce type de faits que les demandes sont les plus nombreuses (V. infra).



**Programmes de Justice Restaurative ayant mis en oeuvre\***

\*programmes ayant déjà réalisés au moins une mesure de JR en 2021  
(données issues des antennes de l'IFJR)



Légende	
<span style="color: lightblue;">■</span>	Médiations Restauratives (MR)
<span style="color: green;">■</span>	Rencontres Détenu.e.s-Victimes / Rencontres Condamné.e.s-Victimes (RDV-RCV)
<span style="color: orange;">■</span>	Cercles de Soutien et de Responsabilisation (CRS) et Cercles d'Accompagnement et de Ressources (CAR)

### *Une répartition très déséquilibrée sur le territoire*

Il est également à noter que ces 39 mesures de justice restaurative sont concentrées, pour la plupart, sur quelques départements (V. carte 4 ci-dessous).

Dans ces départements, les programmes sont actifs depuis plusieurs années et ont une pratique d'information systématique plus affirmée.

Ainsi, en Seine-et-Marne (12 médiations restauratives terminées en 2021 sur 24 processus clos), 41 médiations restauratives, auprès de 60 personnes, ont été mises en œuvre par l'AVIMEJ et ses partenaires depuis la signature des conventions de partenariats (2017). Ce chiffre important est à mettre en corrélation avec le nombre de personnes ayant été reçues pour un entretien d'information poussé (177 personnes). Ce programme par ailleurs est positionné sur l'ensemble du département et couvrant le ressort de 3 tribunaux judiciaires (Fontainebleau, Melun et Meaux).

Sur l'île de la Réunion, les partenaires locaux ont constitué un réseau dédié à la justice restaurative. « L'antenne réunionnaise de coordination de la justice restaurative » (ARCJR) intégrant les services du SPIP de la Réunion, les associations d'aide aux victimes, l'ARIV (antenne réunionnaise de l'institut de victimologie) et une antenne de l'IFJR. Cette antenne est constituée depuis 2019 à destination des majeurs (financement par le SPIP) et a été renforcée en septembre 2021 d'une antenne de l'IFJR dédiée aux mineurs (financement par la PJJ).

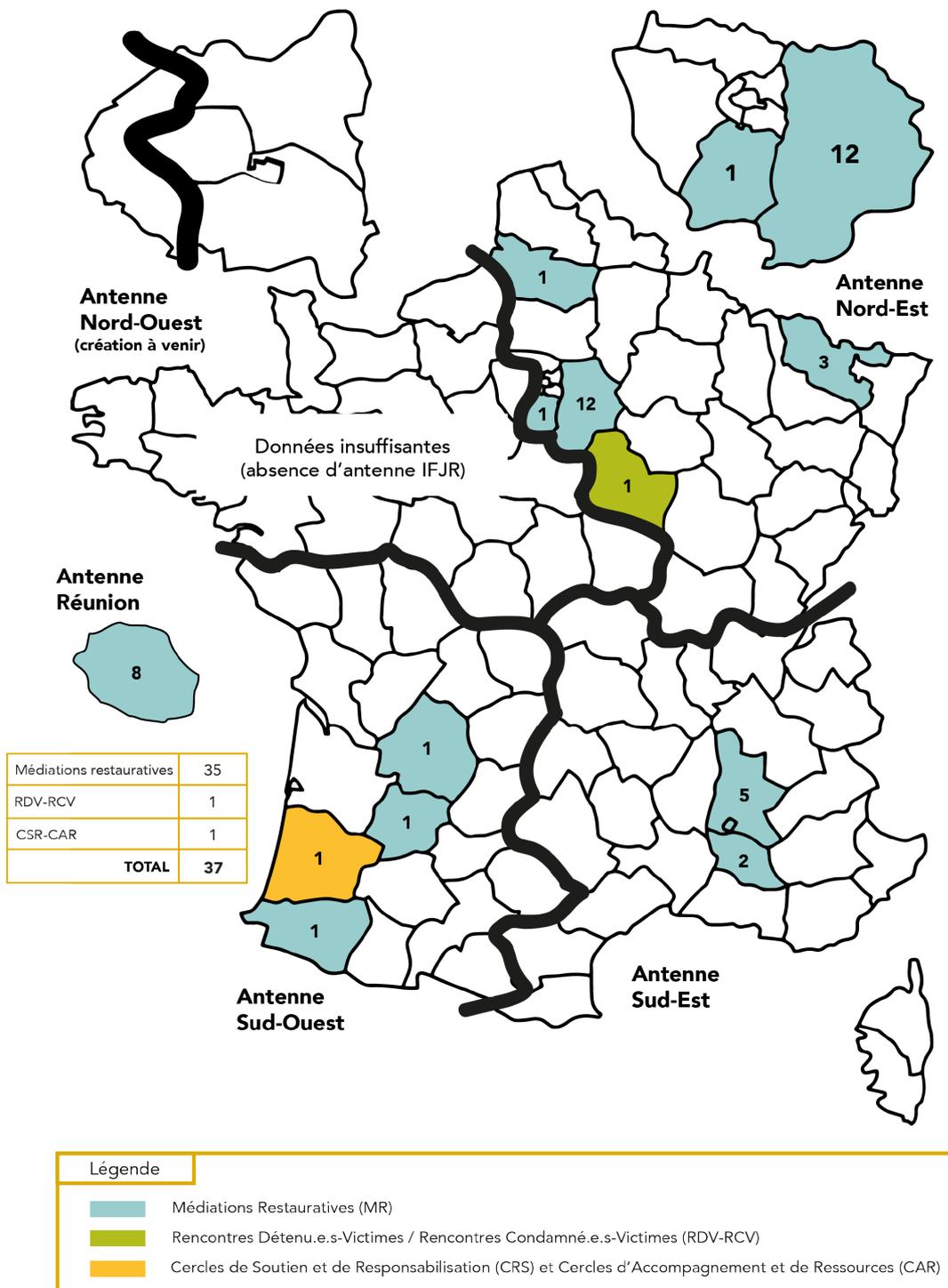
Enfin, dans la Drôme, un « Réseau des acteurs du Dauphiné en justice restaurative » (RADJR) a été constitué. Piloté, avec l'appui de l'IFJR, par l'association REMAID et ses partenaires, ce réseau a vocation à favoriser la mutualisation des ressources et des orientations de publics afin de renforcer l'accès à la justice restaurative.

Ces départements manifestent une évidence qui est malheureusement peu prise en compte sur l'ensemble du territoire : pour que des mesures de JR soient mises en œuvre, encore faut-il en informer le public ! **Lorsque l'information est donnée, elle produit ses effets.**



### Mesures de justice restaurative terminées\*

\*au cours de l'année 2021  
(données issues des antennes de l'IFJR)



#### 5.1.4. Les programmes de JR susceptibles d'être opérationnels en 2022

Il est fait état ici des programmes qui pourraient être en mesure de proposer une offre de justice restaurative en 2022 (V. ci-dessous la carte n°5). La physionomie de ces programmes est multiple et tous n'ont pas nécessairement réalisé une mesure de justice restaurative en 2021 :

- certains avaient une mesure en cours en 2021 sans qu'elle n'ait été achevée au cours de l'année (parfois en raison de la crise sanitaire et des restrictions engendrées ou d'autres facteurs) ;
- certains programmes n'étaient pas en mesure de proposer une offre de justice restaurative en 2021, mais devraient être en mesure de le faire en 2022 ;
- certains attendent la signature d'une convention ou la formation de leurs personnels, planifiées pour 2022.

Ainsi, l'on dénombre 74 programmes susceptibles d'être opérationnels en 2022.

##### *Les mesures en cours en 2021*

En 2021, 66 mesures de justice restauratives étaient en cours, sur 17 départements et concernaient 110 personnes, réparties de la manière suivante :

Nombre de mesures en cours en 2021		Nombre de participants	
MR	81	MR	124
RDV-RCV	1	RDV-RCV	5
CSR-CAR	1	CSR-CAR	2
	83		131

Nombre de mesures en cours en 2020		Nombre de participants	
MR	16	MR	20
RDV-RCV	2	RDV-RCV	12
CSR-CAR	3	CSR-CAR	3
	21		35

Le mouvement de substitution de la médiation restaurative aux RDV-RCV, initié en 2020 et qui s'est concrétisé en 2021, se poursuit lorsque l'on observe les mesures en cours. Il s'est largement intensifié et montre la pertinence de cette réorientation.

##### *Une concentration du nombre de mesures sur quelques départements*

Comme pour les mesures terminées, il est à noter que la mise en œuvre de ces mesures est concentrée sur quelques départements. Ainsi 17 départements seulement sont en train de mettre en œuvre une mesure de médiation. Sur ces derniers 5 départements en animent plus de 5, dont 2 plus de 15 et 1 autre plus de 20. La répartition est donc encore très inégale et en corrélation avec le nombre de mesures terminées en 2021.

### Une concentration devant être corrélée avec une information systématique

Comme pour les mesures terminées, du reste il s'agit souvent des mêmes départements (V. ci-dessous la carte n°6), le nombre de mesures en cours est à mettre en relation avec un effort des partenaires pour informer plus systématiquement leurs publics quant à la disponibilité des mesures de justice restaurative.

Ce constat est d'ailleurs confirmé par une autre enquête conduite par l'IFJR en lien avec l'association AMAV sur le département du Vaucluse. Celle-ci montre que sur 100 entretiens d'information menés 53 personnes se sont montrées intéressées par la possibilité de participer à une mesure de justice restaurative.

#### Retour sur une expérience d'information proactive par téléphone

Cette enquête a été conduite<sup>9</sup> sur la base d'une démarche de prise de contacts téléphoniques auprès de 246 personnes victimes de victimes de violences conjugales prises en charge par l'association d'aide aux victimes du 84 (AMAV) au cours de 2019 et 2020.

Les résultats de cette étude mettent en évidence en premier lieu la **nécessité d'un panel de public large**. En effet, l'exercice de la prise de contact par téléphone (qui peut s'apparenter à du démarchage téléphonique) n'est pas le plus aisé et toute liste de contacts comporte un **risque important de « déperdition »**. Ainsi, sur les 246 personnes à contacter, il n'a été possible de conduire un entretien qu'avec 100 personnes.

#### **STATISTIQUES DES ENTRETIENS**

STATISTIQUES APPELS			
Aucun contact (hors champs)		Environ 150	
Contact avec info JR	Entretiens	100	198
	Messages vocaux	98	
Contact sans info JR	N° non attribué	42	48
	Entretien exclusivement AAV	6	
Total contacts émis			246
Proportion d'info JR sur le nombre de contacts émis			80,50 %

Le second enseignement important est que, qui plus est sur un public réputé *a priori* peu enclin à participer à un processus de justice restaurative, une majorité de personnes contactées étaient intéressées par la possibilité de prendre part à une mesure de justice restaurative : 33 personnes se sont dites intéressées (et devant recevoir ultérieurement une information plus poussée) et 20 personnes ont souhaitées être immédiatement orientées en vue d'entrer dans le dispositif proposé.

9. Cette étude a été conduite par Guylaine Michel, sous la supervision de Noémie Micoulet (IFJR) et Candice Del Degan (AMAV), alors qu'elle était en stage successif au sein des deux structures. V. la synthèse des résultats de l'enquête en annexe du présent rapport.

### INTÉRÊT POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

Intérêt en entretien pour la JR					Dont informées en RDV
Hostiles	Non-intéressées	Neutres	Intéressées	Participantes	
4	21	22	33	20	10
100					

Certes le dispositif proposé consistait en des RDV-RCV, mesure de justice restaurative n'impliquant que des personnes non corrélées par les faits et en groupe. Par ailleurs, l'échantillon, bien qu'important, n'est pas suffisant pour prétendre à une quelconque représentativité (au regard des critères requis pour des études quantitatives).

Cependant, il n'en demeure pas moins que, sur le fond, cette modeste enquête écarte l'argument selon lequel le faible nombre de mesures de justice restaurative en France pourrait être expliqué par le manque d'intérêt des personnes victimes et auteurs susceptibles d'y participer. Au contraire, **dès lors que l'information est correctement apportée aux personnes victimes comme aux auteurs, alors ces dernières demandent à y participer et les mesures de justice restaurative peuvent être mises en œuvre.**

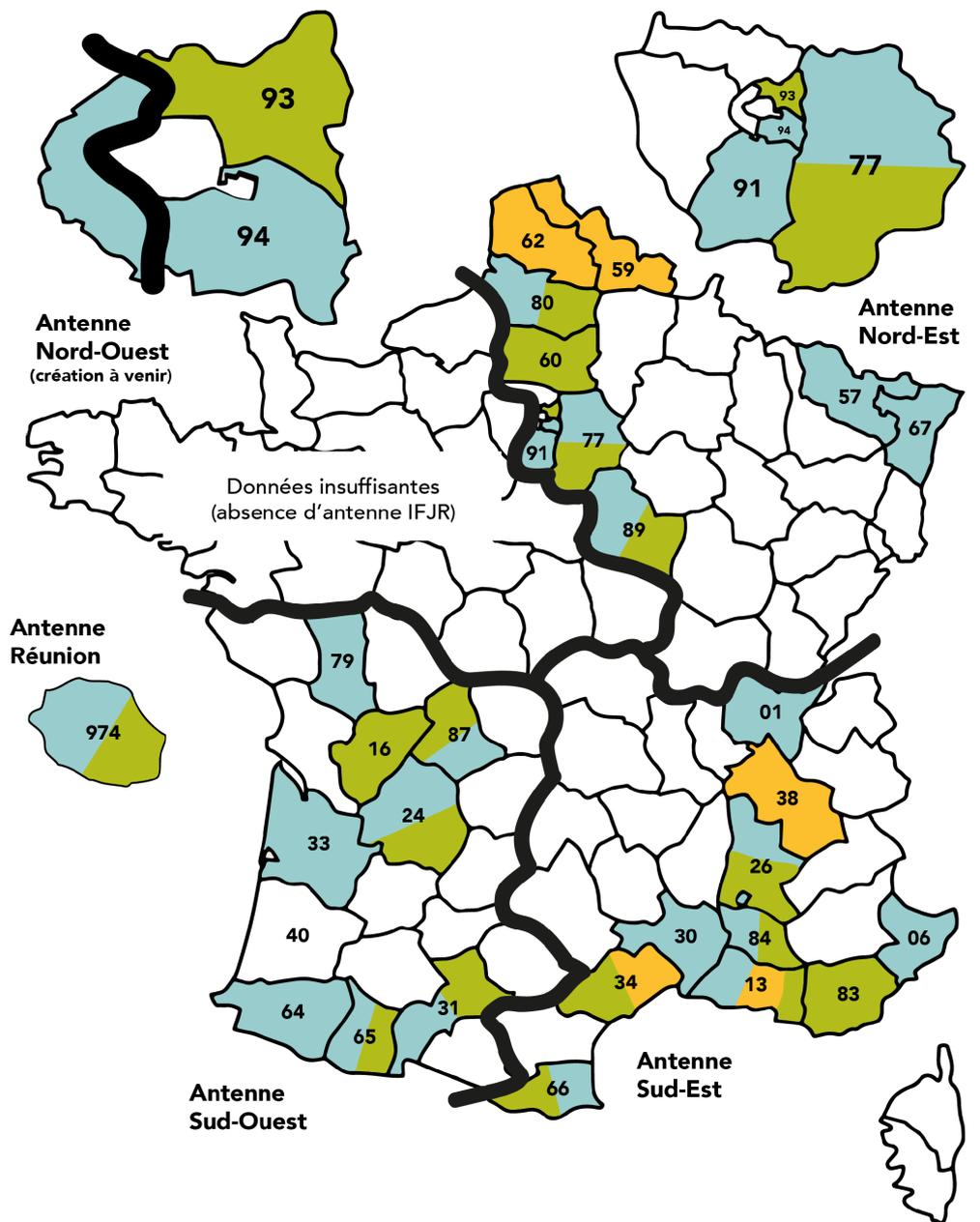
Pour plus d'informations, V. la synthèse des résultats de l'enquête en annexe et le webinaire #7 de l'IFJR « L'information en justice restaurative : retour sur expérience des professionnels de l'aide aux victimes » accessible sur la chaîne YouTube de l'IFJR : <https://youtu.be/Ha2tuZTpxUg>

Ainsi, si le nombre de 83 mesures de justice restaurative en cours en 2021 est encourageant, en ce qu'il tranche avec le nombre de mesures enregistrées en 2019 et 2020, **il est aussi regrettable qu'une information systématique, qui plus est sur droit reconnu par les articles 10-2 et 707-IV du CPP, ne soit pas réalisée sur les ressorts de l'ensemble des tribunaux judiciaires.**



### Programmes de Justice Restaurative opérationnels\*

\*en capacité d'animer une mesure de JR sous réserve d'orientations  
(données issues des antennes de l'IFJR)



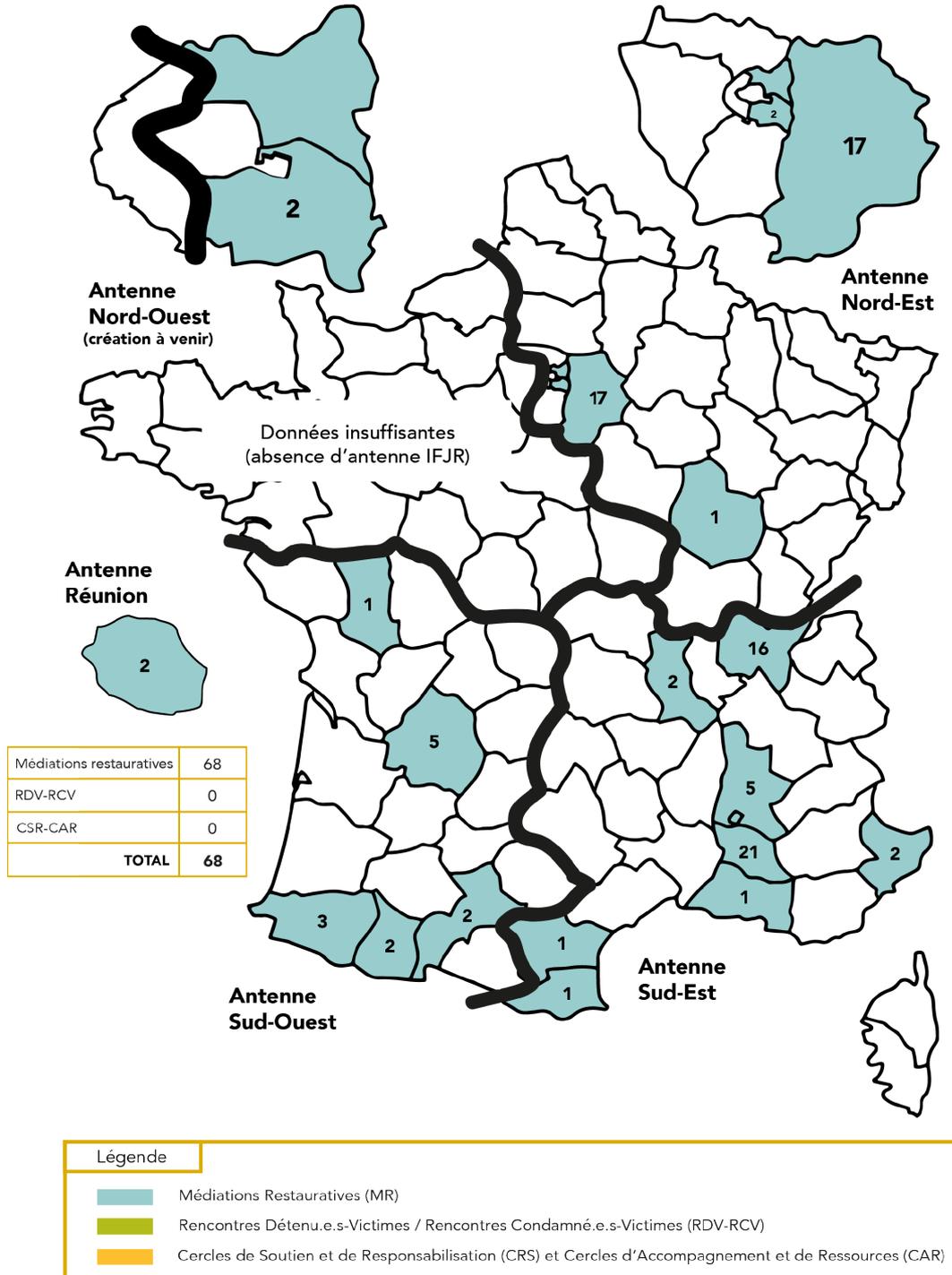
#### Légende

- Médiations Restauratives (MR)
- Rencontres Détenue.e.s-Victimes / Rencontres Condamné.e.s-Victimes (RDV-RCV)
- Cercles de Soutien et de Responsabilisation (CRS) et Cercles d'Accompagnement et de Ressources (CAR)



### Mesures de justice restaurative en cours\*

\*en cours de dispositif  
(données issues des antennes de l'IFJR)



## 5.2. Les retours d'expérience des participants

Concernant le recueil des témoignages des participants victimes et auteurs, l'échantillon 2021 se compose de 10 personnes, 8 personnes victimes et 2 personnes auteurs. Ce dernier est assez modeste notamment à cause de la crise sanitaire de 2020 qui a eu pour conséquence le report, l'annulation ou l'arrêt de plusieurs mesures de justice restaurative, en particulier les RCV/RDV.

Ces 10 personnes ont participé à 4 RCV et 2 médiations restauratives selon la répartition par « catégorie » d'infractions suivante :

- 3 RCV violences volontaires aggravées dont une avec accent sur les violences conjugales
- 1 RCV violences routières
- 1 MR violences sexuelles
- 1 MR violences routières

Ces témoignages se cumulent à ceux confiés précédemment à l'Observatoire de la justice restaurative de l'Institut. Ce deuxième volet de l'enquête nationale se base ainsi sur **48 témoignages** de participants.

À l'image des rapports d'enquête précédents, la méthodologie utilisée est qualitative, basée sur le volontariat et conduite sous la forme d'entretiens semi-directifs individuels. L'objectif était de mieux comprendre les apports et les effets de la justice restaurative sur les participants selon leurs propres déclarations recueillies plusieurs mois après la clôture des mesures.

Cette deuxième partie de l'enquête permet de mettre en exergue les constantes identifiées depuis 2019 autour du taux très élevé de satisfaction des participants. Les retours révèlent tout d'abord les vertus de la libération de la parole à travers un récit sans tabou ni jugement, le sentiment d'être écouté ou encore avoir enfin eu l'occasion de s'expliquer. Ensuite, les répondants observent l'intercompréhension née du dialogue, le sentiment de ne plus être seul.e.s, la reconnaissance de son humanité et celle de l'autre ainsi que l'émergence d'une dynamique d'entraide. À un autre niveau, c'est une véritable contribution aux processus de réparation et de désistance que constitue la JR selon les participants. Les réponses aux pourquoi ? et aux comment ? sont sources de réparation tout comme le sentiment de force retrouvée (*empowerment*) ou encore la capacité à envisager des projets de vie. Enfin, le cadre sécurisé au sein duquel se déroulent les rencontres de dialogue est identifié comme étant crucial pour permettre une véritable libération de la parole. La préparation ainsi que la posture des animateurs et des bénévoles lorsqu'ils sont présents sont autant d'éléments de ce cadre.

## 5.3. Le point de vue des intervenants en justice restaurative et des acteurs du système de justice pénale

La troisième partie de l'enquête aborde ensuite le retour des professionnels et intervenants en justice restaurative, ayant animé des mesures ou participé à leurs mises en œuvre. Il s'agit ici de s'interroger sur les bénéfices, les difficultés, mais aussi les effets sur les pratiques professionnelles de l'implication des professionnels et intervenants. Rappelons que ces derniers sont issus des associations d'aide aux victimes, des SPIP, de la PJJ, des juridictions, des barreaux, et collaborent à la mise en place de programmes de JR dans le cadre de partenariats. Pour répondre à ces questions, 5 sites dits « les plus avancés », c'est-à-dire ayant mis en œuvre au moins 2 mesures de justice restaurative, ont été identifiés et sollicités afin d'exprimer leurs retours. Ces 5 sites sont différents des 3 retenus pour le rapport de 2020 et leurs témoignages viennent compléter ceux recueillis alors.

25 professionnels et intervenants ont répondu en 2021 à nos questions. Une grande majorité était impliquée dans la mise en place de médiations restauratives, ce qui atteste d'une évolution majeure : l'essor des médiations restauratives et la diminution du nombre de RCV/RDV. Des entretiens semi-

directifs individuels ont été menés dans une perspective qualitative afin de rendre compte des apports et difficultés rencontrés.

Ces témoignages portent ainsi à 58 points de vue pris en compte pour notre analyse de la situation de la justice restaurative, du point de vue de celles et ceux qui la mettent en œuvre.

Une situation paradoxale apparaît rapidement à l'écoute des différents témoignages à trois niveaux principaux :

1. Il existe une forte adhésion aux valeurs de la JR et un haut niveau de satisfaction, MAIS le développement de la JR reste limité ;
2. Le format du partenariat est enrichissant, MAIS il pose également des difficultés pour un fonctionnement opérationnel ;
3. Des efforts sont réalisés afin d'informer les personnes de leur droit à la JR, MAIS il existe une réticence à informer de manière systématique et massive.

Enfin, au regard de ces retours, des évolutions nécessaires à un développement effectif de la JR en France semblent résider dans 3 besoins principaux :

- Des professionnels dédiés à la JR pour assurer une opérationnalité des processus
- Une identité « JR » repérable et accessible aux publics
- Des partenariats avec les structures et professionnels pour informer les personnes intéressées

#### 5.4. Le point de vue des bénévoles impliqués en justice restaurative

Enfin, le dernier volet de l'enquête est une nouveauté du rapport de 2021. Il s'attache à faire état des retours des bénévoles, membres de la communauté, ayant pris part à des RCV/RDV. L'objectif ici est de comprendre les apports et difficultés de leur participation, et les effets que ceux-ci ont pu avoir dans leur vie.

17 personnes ont été interviewées, 10 hommes et 7 femmes, dont 13 étaient à la retraite et 4 en activité. Parmi elles, 14 personnes étaient par ailleurs déjà engagées dans des activités de bénévolat.

Les membres de la communauté expriment leur difficulté à trouver leur place dans les rencontres à travers un équilibre à rechercher entre une posture trop ou pas assez « active » ou « interventionniste », mais également une légitimité à conquérir auprès des participants. Ils témoignent également d'un très fort enrichissement personnel grâce à l'acquisition ou au renforcement de leurs capacités d'écoute, de tolérance ou de non-jugement. Leur participation vient également conforter des valeurs humanistes préexistantes, voire parfois aboutir à changer la manière dont ils accompagnent les personnes par ailleurs. En outre, les temps forts identifiés sont du partage des émotions avec les participants.

Le sentiment d'avoir été utiles et témoins de l'évolution des personnes est source de grandes satisfactions pour les bénévoles et explique en partie la frustration qu'ils expriment à ne pas savoir comment les personnes poursuivent leur chemin après les rencontres.

En conclusion, les répondants expriment deux ressentis centraux : celui de la difficulté de leur rôle puis le sentiment d'avoir été utile. Leur rôle s'apprivoise au fil de la pratique et répond à leur besoin de contribuer à un vivre ensemble apaisé. Cette mission nécessite en outre une technicité exigeante et un temps conséquent à mobiliser.



Pour consulter le rapport de l'enquête nationale 2021 et les rapports précédents :

<https://www.justicerestaurative.org/les-resultats-en-france/>

Pour consulter le webinaire de présentation de l'enquête nationale 2021 :

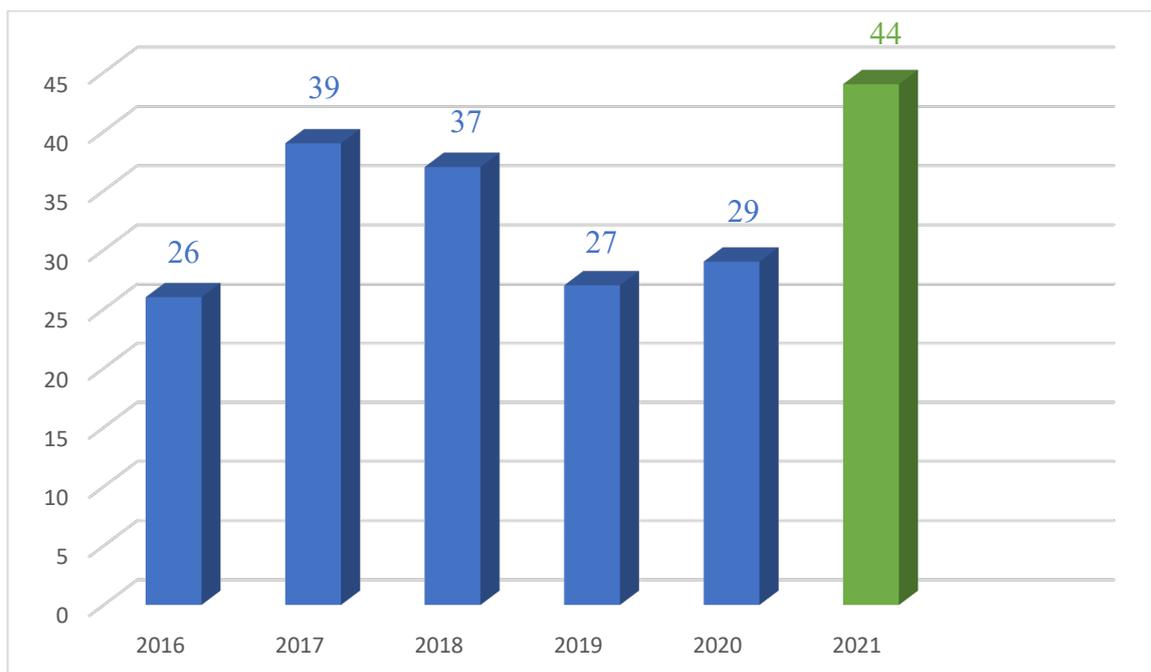
<https://www.youtube.com/watch?v=XgD3Ukaw8Pw&t=2798s>

## 6. LA FORMATION

### 6.1. La formation en 2021

En 2020, alors que l'année s'annonçait riche en formation, cette activité a été fortement impactée par la crise sanitaire. Elle a cependant, aussi, été l'occasion d'une refonte de nos contenus et méthodes de formation, notamment afin de pouvoir proposer des formations en distanciel, y compris les modules faisant la part belle aux mises en situation par jeux de rôle.

Ces adaptations ont permis une forte capacité de résilience pour notre activité de formation au début 2021. Cette année a par ailleurs été marquée par un fort rebond de l'activité de formation. Ainsi, l'année 2021 est un record, avec 44 formations.



Poursuivant la logique engagée au titre de la stratégie 2017-2022, ces formations ont systématiquement mobilisé l'équipe salariée, principalement les coordinatrices des antennes, afin d'assurer ces formations au plus proche du terrain. Parmi ces 44 formations, 15 ont été réalisées avec des consultants (Robert Cario et Paul Mbanzoulou) et 29 formations ont été assurées à 100% par l'équipe salariée.

En 2021, l'IFJR et France Victimes ont proposé une nouvelle formation, réservée aux personnels des associations d'aide aux victimes. Partant du constat que trop peu de ces personnes avaient été formées à informer et orienter le public victime vers une mesure de justice restaurative (381 en 2020),

une formation en 2 modules d'une demi-journée, centrée sur l'information et l'orientation, en visioconférence a été proposée. 5 Modules de cette formation ont ainsi été organisés en 2021.

Type de formation	Nbr.	Type de formation	Nbr.
<b>Parcours de formation à l'animation de mesures de JR</b>	<b>26</b>	<b>Autres formations</b>	<b>18</b>
M1	13	MC	4
M2 RDV-RCV	4	Module de base ENPJJ	4
M2 MR	8	Mcomplem ENPJJ MR	1
M2 CSR-CAR	0	Mcomplem ENPJJ RDV-RCV	0
M3	1	Découverte de la JR FV	2
M4	0	Formation accès à la JR FV	3
		Introduction JR cadres DI Toulouse	3
		M1 bénévoles IFJR	1

En 2021, l'IFJR a formé **535 personnes**, sur un volume de 9 872 heures. Cela représente une nette progression par rapport à l'année dernière (321 personnes en 2021 et 396 en 2019).

Type de formation	Nbr.	Dont AAV	Dont AP
M1	227	28	139
M2 CSR-CAR	0	0	0
M2 MR	93	16	71
M2 RDV-RCV	43	4	32
Devenir membre de la communauté (dans les RDV-RCV)	45		
Devenir bénévole de la communauté (dans les CSR-CAR)	56		

Comme indiqué précédemment, la faible représentation des personnes formées, notamment en module 1, au sein de l'aide aux victimes (409 personnes depuis le lancement de ce format de formation en 2016) en 2020 (23 sur 134 personnes formées en module 1) et 2021, a conduit développer une formation spécifique centrée sur l'information. Ces 5 sessions ont permis à 41 personnes (sur 2 modules d'une demi-journée) d'accéder à une formation leur permettant pleinement d'informer une personne victime sur son droit à accéder à une mesure de justice restaurative. Il reste toutefois un potentiel important de développement à cet égard, étant donné le nombre de professionnelles et professionnels intervenant dans le champ de l'aide aux victimes <sup>10</sup>.

10. France victimes en 2017 faisait état d'un réseau de 130 associations réunissant plus d'un millier d'intervenants de terrain (V. Brochure France Victimes 2017 - <https://www.france-victimes.fr/index.php/docman/grand-public/presse/cp-officiels/2056-brochure-france-victimes-2017-web>).

## 6.2. La formation depuis 2011

Les premières formations ont eu lieu à la suite de l'expérimentation des Rencontres détenus-victimes de Poissy. Une première formation aux RDV-RCV de 30h a été réalisée en 2011. Cette formation a ensuite été proposée à un rythme plus soutenu à partir de 2013, pour être ensuite remplacé par le parcours de formation à l'animation des mesures de justice restaurative (partenariat IFJR / ÉNAP / FV) à partir de 2016. Depuis 2019, ce parcours fait l'objet d'une évaluation selon un « bilan individualisé des acquis », à l'issue de la formation module 2, subordonnant la délivrance du certificat d'aptitude à l'animation de mesures de justice restaurative.

Depuis 2011, les formations du parcours de formation à l'animation de mesures de justice restaurative ont été suivies 2728 fois.

Type de formation	Nbr.	Dont AAV	Dont AP
M1	1555	409	874
M2 CSR-CAR	87	0	79
M2 MR	337	82	196
M2 RDV-RCV	737	177	364
<i>total</i>	<b>2716</b>		
Membre de la communauté (dans les RDV-RCV)	403		
Bénévole de la communauté (dans les CSR-CAR)	56		
<i>total</i>	<b>3175</b>		

Sur les cartes qui suivent, les stagiaires ayant suivi la formation concernée sont répartis par département en données cumulées depuis le début des formations. Les cartes indiquent le nombre de personnes ayant suivi la formation correspondante, en cumulant les stagiaires issus de l'aide aux victimes, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse (minoritaires), et autres profils.

### 6.2.1. Les stagiaires du module 1 du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

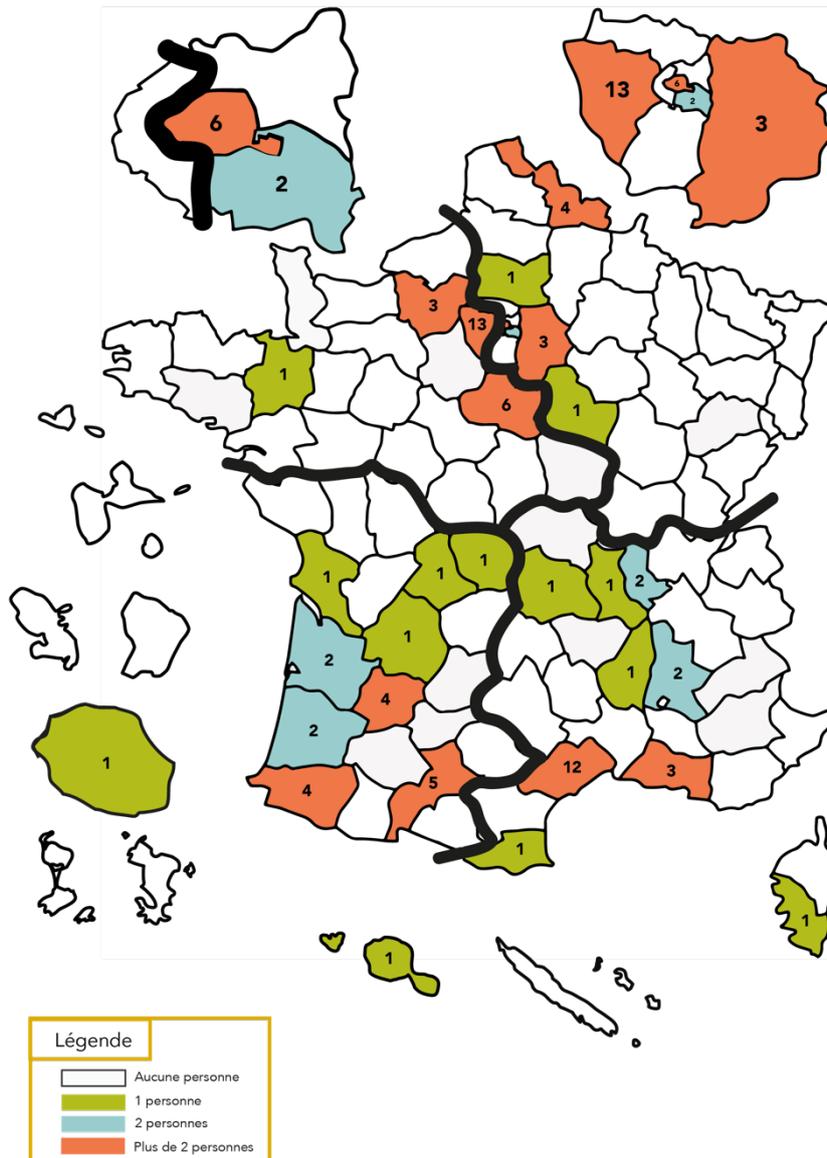
Les stagiaires ayant suivi le module 1 depuis sa création en 2015 sont au nombre de **1555** (tous profils confondus). Il peut être noté une nette prédominance des agents de **l'administration pénitentiaire (874 soit 56% des stagiaires)** confirmant la tendance antérieure.

Celle-ci doit toutefois être minorée au regard du fait que **l'aide aux victimes (409, soit 26 % des stagiaires)** a aussi été formée dans d'autres formations (introduction à la justice restaurative notamment et diverses sensibilisations).



## 6.2.2. Les stagiaires du module 2 « CSR/CAR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « Coordination de Cercle de soutien et de responsabilisation et Cercle d'accompagnement et de ressources », depuis sa création en 2015 sont au nombre de **87**, tous profils confondus. Ce chiffre n'a pas évolué depuis 2020, puisqu'aucune formation n'a été mise en œuvre en 2021 pour ce type de module.

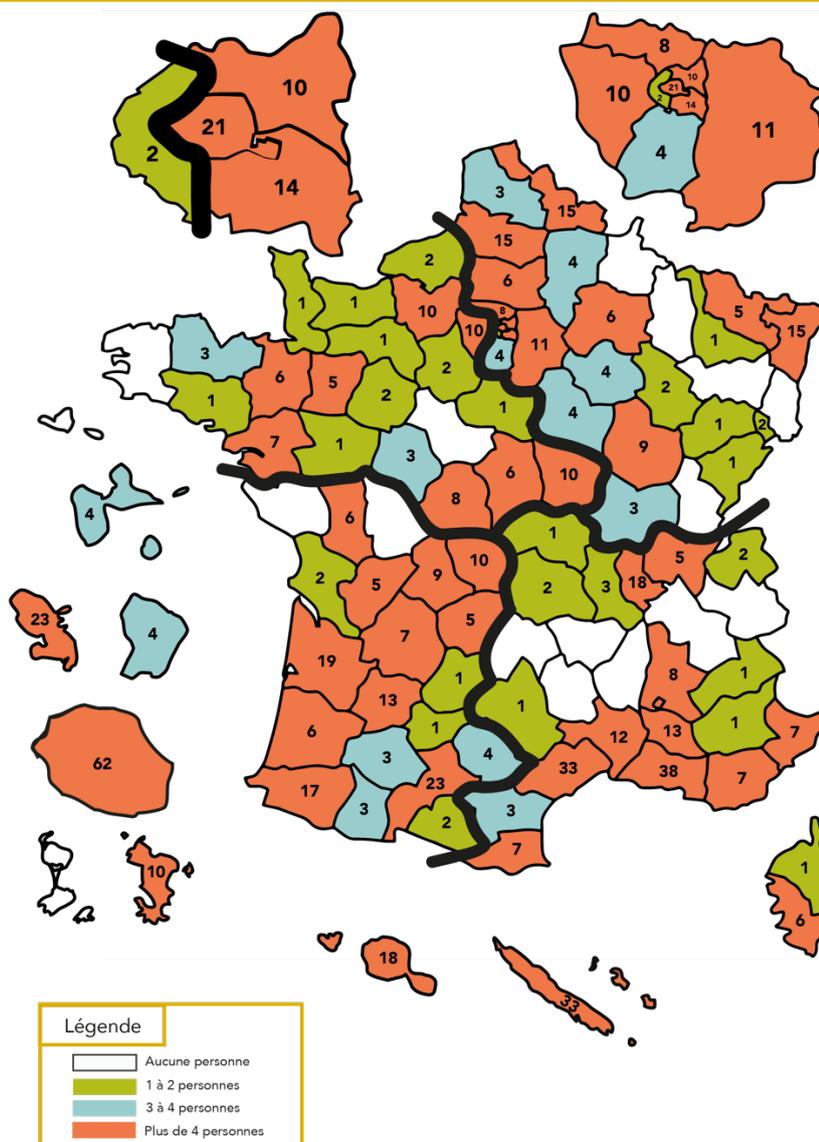
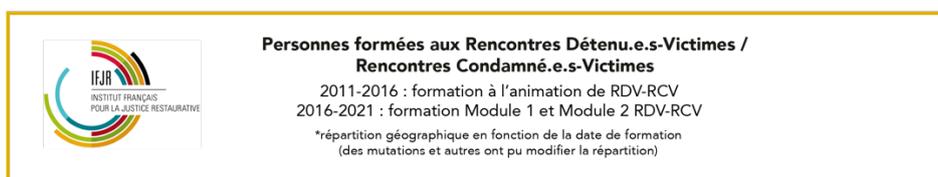


La quasi-totalité des stagiaires sont des agents de **l'administration pénitentiaire (79 soit 91% des stagiaires)**. Le reste des stagiaires sont principalement issus du secteur sociojudiciaire.

Il est à noter qu'il n'y a de stagiaires formés aux CSR/CAR **que dans 14 départements**, laissant une très large marge de progression pour l'administration pénitentiaire.

### 6.2.3. Les stagiaires du module 2 « RDV/RCV » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « Rencontres détenus-victimes et Rencontres condamnés-victimes », depuis sa création en 2015, sont cumulés au nombre de stagiaires ayant suivi la première version de la formation (proposée entre 2011 et 2015). Ils sont au nombre de **737**, tous profils confondus. Le même constat d'une majorité d'agents de l'administration pénitentiaire peut être fait (364, soit 49% des stagiaires, contre 177, 24%, issus de l'aide aux victimes).

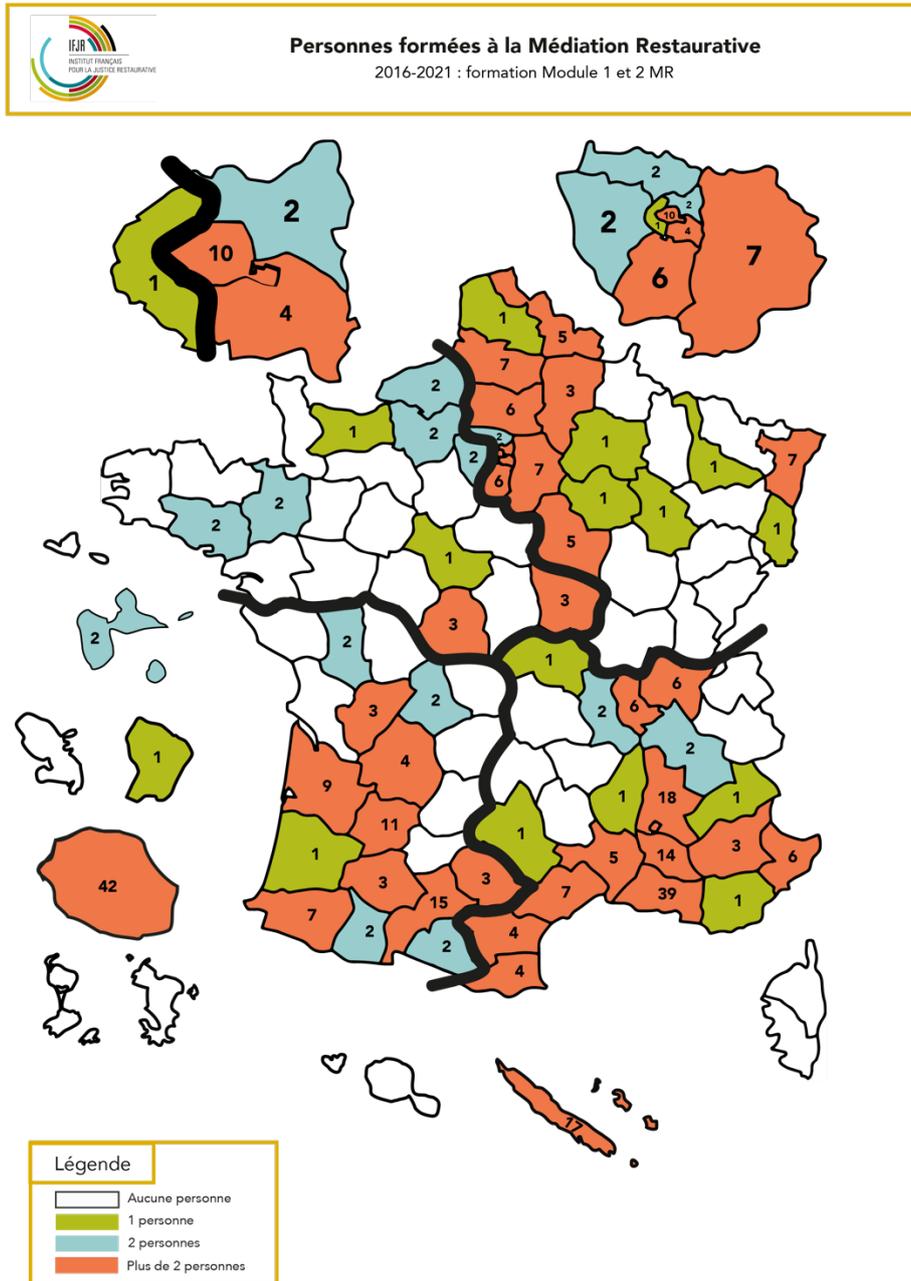


Il est à noter également que **15 départements n'ont encore aucun professionnel formé** à ce type de mesure <sup>11</sup>.

11. Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

### 6.2.4. Les stagiaires du module 2 « MR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « médiation restaurative », depuis sa création en 2015 sont au nombre de **337**, tous profils confondus. Le même constat d'une majorité d'agents de l'administration pénitentiaire peut être fait (196, soit 58% des stagiaires, contre 82 issus de l'aide aux victimes, soit 24%).



Bien que cette formation soit désormais la plus demandée après le module 1, il reste encore **41 départements n'ayant encore aucun professionnel formé** à ce type de mesure <sup>12</sup>.

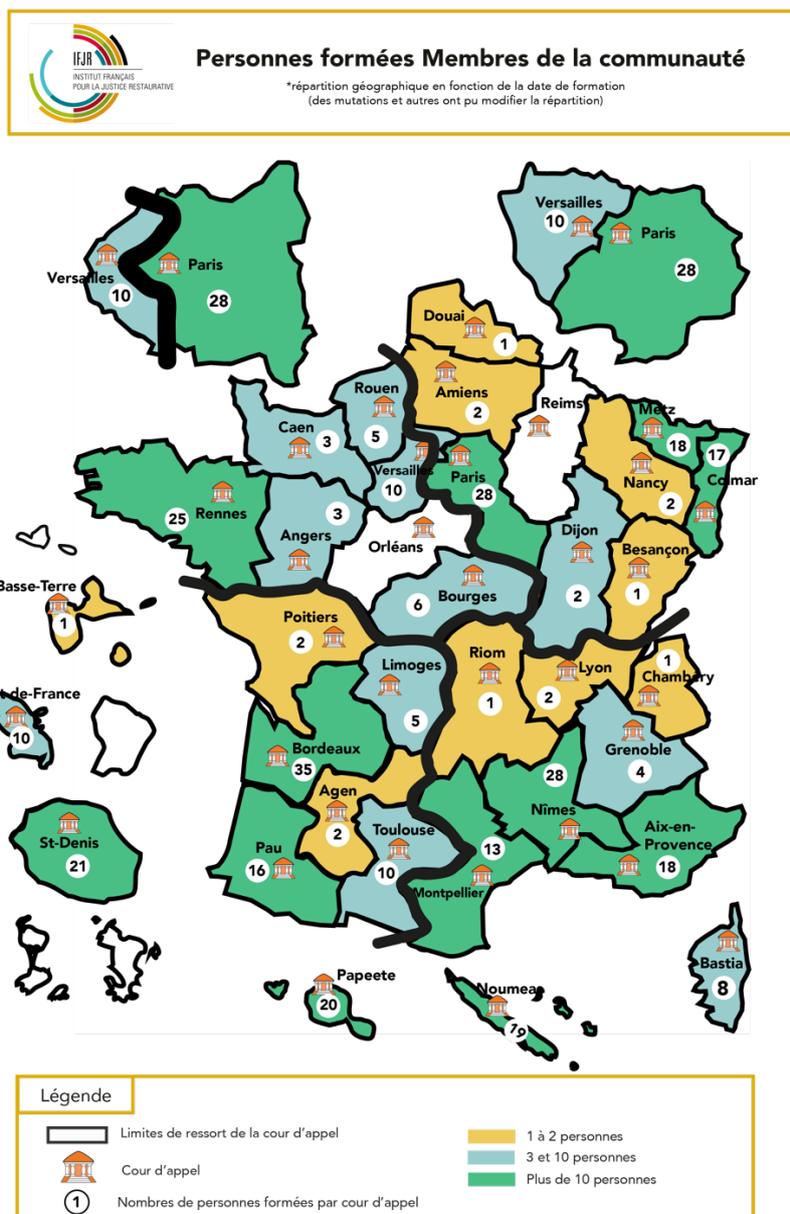
12. Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

### 6.2.4. Les stagiaires des formations à destination des bénévoles impliqués dans les programmes de justice restaurative

Les mesures de justice restaurative impliquent souvent des bénévoles. Ils incarnent la communauté qui est concernée, en plus des personnes victimes et auteurs, par la commission d'une infraction et plus largement par le phénomène criminel.

Il est important que ces personnes, tout en restant « elle-même » dans toutes leurs spécificités et diversités et leur naturel également, puissent intervenir de manière adéquate dans ces mesures. C'est pourquoi, dès 2016, l'IFJR et ses partenaires ont proposé des formations spécifiques pour :

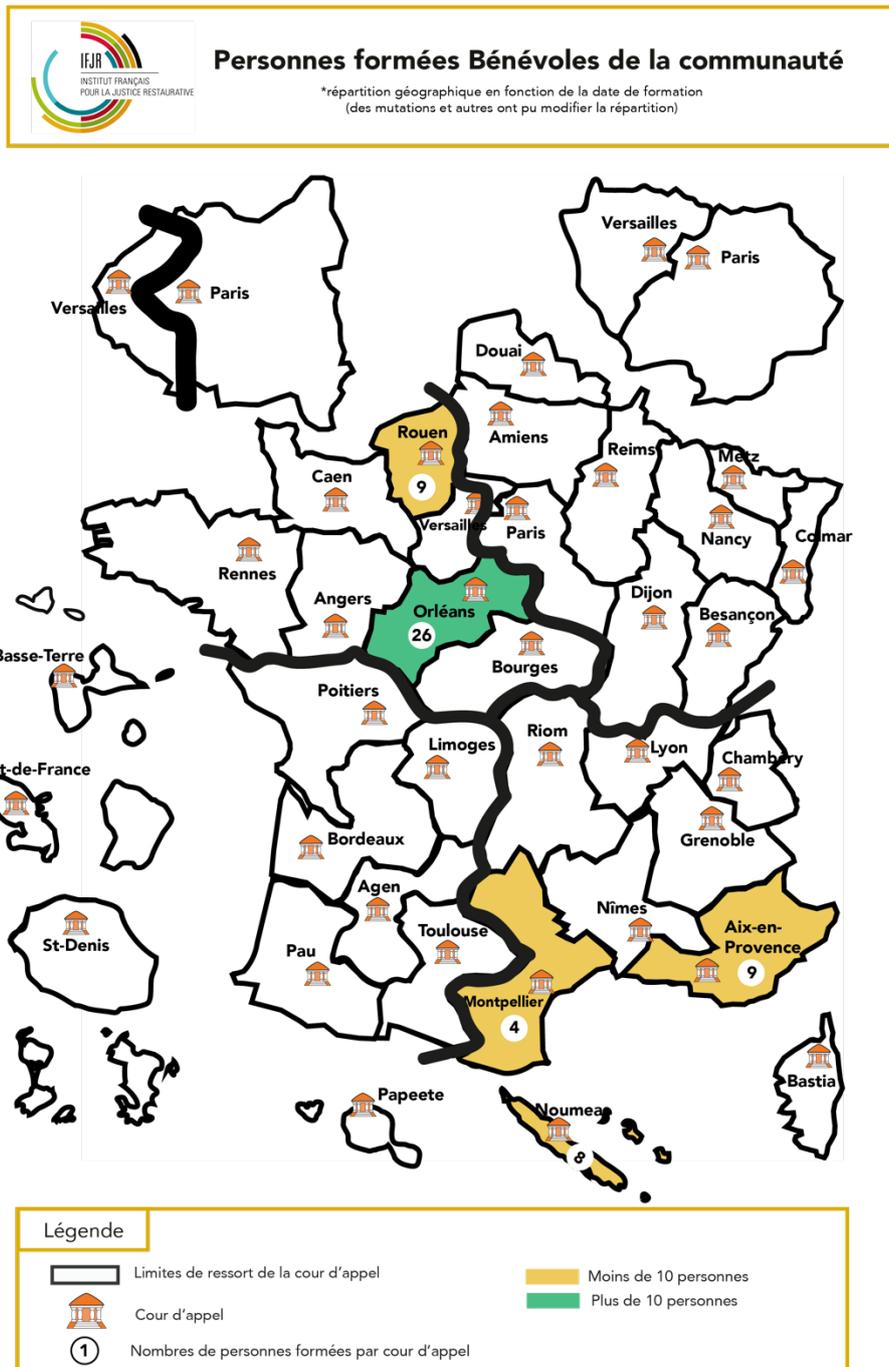
- Devenir membre de la communauté dans les RDV-RCV : 403 personnes formées depuis 2016 ;
- Devenir bénévole de la communauté dans les CSR-CAR : 56 personnes formées depuis 2017.



La carte ci-dessus permet de constater que seules 2 Cours d'appel ne disposent pas de bénévoles formés « membre de la communauté », ce qui est très positif pour la mise en œuvre concrète des mesures de RDV-RCV (qui nécessitent 2 membres de la communauté par session). Toutefois, il reste encore de

fortes disparités et plusieurs Cours d'appel ne disposent pas du nombre suffisant de personnes formées ou à peine. Par ailleurs, pour nombre d'entre eux, la formation peut avoir été suivie depuis longtemps et une « remise à niveau » peut être souhaitable, surtout lorsque la personne concernée n'a pas pu exercer cette fonction après la formation, et régulièrement ensuite.

Pour ce qui est des bénévoles de la communauté dans les CSR-CAR, le constat est tout autre. Il reste encore très peu de territoire disposant d'un nombre suffisant de bénévoles formés, mais ce nombre est en cohérence avec les programmes existants et actifs.



### 6.3. Les partenariats pour la mise en œuvre des formations

Les formations conduites par l'IFJR le sont le plus souvent en partenariat avec d'autres organismes de formations.

Les partenaires traditionnels de l'IFJR sont France Victimes, avec qui les premières formations en justice restaurative ont été mise en œuvre (depuis 2011), et l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP – depuis 2015).

Les formations avec l'ÉNAP, en 2019 et 2020, ont été mises en œuvre dans le cadre d'un marché public, prolongé jusqu'à la fin du premier trimestre 2021 (en raison de l'impossibilité de rattraper l'ensemble des formations annulées en raison de l'épidémie de COVID 19).

En 2018, l'IFJR avait initié un nouveau partenariat avec l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) pour la formation des agents de la PJJ, dans le cadre de l'expérimentation nationale initiée par la DPJJ. Toutefois, l'ensemble des formations programmées en 2020 avaient dû être annulées en raison de la crise sanitaire. En 2021, 5 formations ont pu être mises en œuvre, dont une formation du « module complémentaire » dédié à la médiation restaurative.

En 2020, l'IFJR a engagé avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux, un partenariat destiné à encourager le développement des programmes de JR auprès des services pénitentiaires de la DISP. Ce partenariat inclut des formations à la JR qui ont pu être en partie mises en œuvre au cours de l'année, au cours de l'été puis en visioconférence. En 2021, ce partenariat a été complété par un partenariat similaire avec la DISP de Toulouse.

Les 44 formations mises en œuvre en 2021 se répartissent de la manière suivante :

<b>Partenaire</b>	<b>Nbr.</b>
IFJR	1
<i>Dont gratuites</i>	1
FV	19
ÉNAP	9
DI Bordeaux	5
Di Toulouse	5
ENPJJ	5
<b>total</b>	<b>43</b>

## 7. LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

### 7.1. Le forum européen pour la justice restaurative



Comme chaque année, l'IFJR a pris part à diverses actions conduites par le Forum Européen pour la Justice restaurative :

- L'Institut fait partie, depuis 2020, du groupe de formateur.rice.s identifiés par le Forum sur diverses thématiques en lien avec la JR et son développement ;
- L'IFJR, représenté par Noémie Micoulet coordinatrice de l'antenne sud-est, fait partie du groupe de travail « *violences de genre et justice restaurative* »<sup>13</sup>.

Ce groupe vise à produire un document synthétique présentant les potentialités de la JR dans ce domaine, à favoriser les échanges et les mises en commun d'expériences, notamment en vue de formations spécifiques et, plus généralement, favoriser l'émergence de projets.

### 7.2. La fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA)



Depuis 2019, l'IFJR prend part à la commission sur la maltraitance financière de la FIAPA. Se réunissant au rythme d'une réunion par trimestre, l'IFJR prend part à cette commission afin d'envisager avec ses membres les applications possibles de la JR, afin de répondre aux problématiques de maltraitances subies par les personnes âgées.

---

<sup>13</sup> <https://www.euforumrj.org/en/working-group-gender-based-violence>

**Rapport d'activité 2021**

Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

71 pages – Tous droits réservés – Juin 2022



## POUR NOUS CONTACTER

**Tél** : 05 59 27 46 88

**Mail** : [contact@justicerestaurative.org](mailto:contact@justicerestaurative.org)

**Courrier** : 70131, 64001 PAU CEDEX 01

[justicerestaurative.org](http://justicerestaurative.org)